

Nos Luittes constitutionnelles

(1791-1840)

CN novembre dernier, la *Revue Canadienne* publiait une étude sur *La constitution fédérative de 1867*. Elle l'avait emprunté au manuel d'histoire du Canada sous le régime anglais que prépare M. l'abbé Groulx. Nos lecteurs ont pu constater avec quel art le professeur de Valleyfield sait mettre en lumière la donnée vitale d'un problème d'histoire, concentrer autour de ce point les divers éléments qui en forment la complexité et dégager de son exposé les conclusions auxquelles il conduit naturellement.

On retrouvera ces mêmes qualités dans les textes dont nous commençons aujourd'hui la publication sous le titre général *Nos luittes constitutionnelles de 1791 à 1840*. En réalité, ce ne sont plus des chapitres destinés à un manuel, mais une étude complète d'histoire constitutionnelle. L'auteur n'aura qu'à en condenser les principales données pour son livre scolaire.

Dans son ouvrage couronné par le gouvernement, *La province du Canada (1840-67)*, feu Ludovic Brunet réduit à quatre les questions de droit public qui passionnèrent l'opinion à cette époque : le privilège pour l'Assemblée de disposer des subsides, l'obligation pour les ministres de lui rendre compte de leurs actes, l'abolition de la tenure seigneuriale et la suppression des "réserves du clergé protestant". Par rapport aux Canadiens français, M. Brunet ne mentionne pas, dans l'énoncé qui ouvre son livre, leur lutte pour la reconnaissance officielle de leur langue.

M. Groulx se propose d'aborder, les uns après les autres, pour l'époque antérieure, ces mêmes problèmes, moins peut-être celui que posaient les "réserves du clergé", parce qu'il n'a pas donné lieu à un conflit proprement constitutionnel. Or, notre droit public s'explique par le droit anglais et s'appuie sur lui. Aussi, avant d'entrer dans le vif des quatre ou cinq sujets mentionnés, l'auteur a-t-il cru devoir remonter jusqu'aux sources du droit britannique et chercher où se trouvait parvenue la métropole, en 1791, dans le développement de ses propres libertés politiques.

Ce résumé, indispensable à tous ceux qui veulent voir clair dans les revendications parlementaires de nos hommes publics, constitue l'introduction naturelle de cette série d'études. Nous la publions aujourd'hui, réservant pour les numéros subséquents les chapitres divers composés par M. Groulx. — *La Rédaction.*

INTRODUCTION

La constitution britannique (1215-1791)

La *Grande Charte*, imposée par les barons normands à Jean Sans-Terre le 15 juin 1215, forme la base du droit constitutionnel anglais. Remarquons qu'elle ne fut pas l'oeuvre des seules classes aisées, mais de la nation entière qui prit alors ses garanties contre le despotisme de la royauté. Notons encore que la *Grande Charte* ne constitue pas la proclamation de droits nouveaux, mais la reconnaissance plus explicite des vieilles libertés anglaises.

* * *

En matière financière, la *Charte* comportait : 1o interdiction aux seigneurs de lever aucune *aide* (taxe) sauf dans trois cas exceptionnels ; 2o interdiction au souverain de lever l'*aide* royale ou *écuage* (sauf dans les trois cas exceptionnels) sans l'assentiment du " Commun Conseil du royaume ", c'est-à-dire de l'assemblée des archevêques, des évêques, des abbés et des principaux chefs de la noblesse. C'était déjà l'application du vieil adage normand " Il est de droit que celui qui paie la dépense soit appelé à la consentir ".

Au début, le roi seul, assisté tout au plus de conseillers. qu'on appellera plus tard les Lords de la trésorerie, se chargea de l'administration des finances. Mais bientôt, avec le développement des institutions parlementaires, la Chambre des Communes s'érigea, à côté de la Chambre des Lords, comme section distincte de la législature. En 1264, siégèrent pour la première fois, auprès des barons, les députés des bourgs et des comtés. La nouvelle Chambre grandit rapidement en pouvoir et en influence. Tout de suite, elle prétendit tenir son rôle dans l'approbation des subsides. Dans la 25e année du règne d'Edouard 1er, elle fit décréter qu'aucune taxe ou *aide* ne pourrait être imposée sans le consentement de tous les hommes libres de l'Angleterre. Elle s'employa donc à restreindre, en cette matière, la puissance royale. De par la *Grande Charte*, le roi possédait encore la prérogative des trois cas exceptionnels ; cette prérogative prit fin avec la révolution de 1688.

La Chambre des Lords voyait aussi s'anéantir ses privilèges. Dès l'année 1628, les Communes commencèrent à omettre les noms des Lords dans le préambule des demandes de subsides. Elles déclarèrent que toute initiative en matière d'*aide* ou de subside appartient exclusivement aux députés de la Chambre basse ; que seule cette Chambre peut fixer le montant et spécifier l'objet de chacune des dépenses de l'Etat.

Elle reconnaissait toutefois la nécessité de l'accord des deux Chambres pour la validité d'une appropriation des deniers publics. Mais elle déniait à la Chambre des Lords le droit d'amender une loi des subsides, ne lui concédant que le droit de l'accepter ou de la rejeter. Voilà bien la substance des résolutions votées par les Communes le 3 juillet 1678.

Les Lords s'inclinèrent, sinon formellement, du moins apparemment. Dans la suite cependant, il faut l'avouer, les Communes eurent à défendre l'intégrité de leurs droits contre les tentatives des Lords ou de la royauté. A partir de 1801 notamment, l'aristocratie, à la faveur des *bourgs pourris*, devint pratiquement maîtresse des Communes. Mais la réforme parlementaire de 1832 affranchit pour toujours la Chambre basse de la tutelle des *landlords*.

* * *

Au cours des mêmes siècles, une lutte parallèle se livrait pour le triomphe des principes du gouvernement responsable.

Ces principes, du reste, on les trouve en germe dans la *Charte* de 1215. L'article 61 instituait un comité de vingt-cinq barons, élus par le parlement avec mission de surveiller les agissements du roi et de ses fonctionnaires. Dans ces conditions, la surveillance de l'Exécutif allait passer à la Chambre; et la Chambre, ne pouvant exercer ce pouvoir par elle-même, devait, par la force des choses, le confier à des ministres. Au surplus, l'administration des deniers publics par les Communes imposait le ministère responsable. Il va de soi que la surveillance des fonds publics ne peut se faire d'une façon efficace que si l'Exécutif est tenu de rendre ses comptes.

Mais c'est surtout lors de la révolution de 1688 que triompha définitivement la doctrine du gouvernement responsable. Le despotisme des Tudors ne pouvait manquer de

provoquer une réaction. La réaction s'accomplit sous les Stuarts. Dès le temps de la reine Anne, soit au début du 18^e siècle, et surtout à l'avènement de la maison de Hanovre, c'est une maxime d'Etat désormais acceptée en Angleterre que *le roi ne peut mal faire*. Entendons par là que toute la responsabilité des actes du souverain retombe sur ses ministres. Ce sont eux en réalité qui portent sur leurs épaules le fardeau de l'Etat. Ces ministres tiennent leur nomination du souverain ; mais le souverain doit les choisir dans la majorité dominant au parlement et surtout dans la Chambre des Communes.

Georges III fera bien encore quelques tentatives pour se débarrasser de ces entraves. Les *whigs* et les *tories* entendent différemment la théorie du pouvoir royal dans le choix des ministres. Mais, avec Georges IV, et dès le début de la régence (1812), le pouvoir royal se trouvait strictement limité à l'exercice de ses prérogatives. On peut même dire que le parlement avait achevé sa victoire dès 1807. Cette année-là, en effet, Georges III ayant voulu exiger arbitrairement la démission de tout son ministère, tous les *leaders* du parlement, à quelque groupe qu'ils appartenissent, s'entendirent pour proclamer de nouveau, et avec énergie, les principes du gouvernement responsable. On décréta une fois de plus : 1^o que, de par la constitution, le roi, ni comme puissance exécutive, ni comme puissance législative, n'a le pouvoir de faire acte public de gouvernant, mais doit toujours agir par l'intermédiaire de ministres, qui deviennent responsables de ses actes ; 2^o que les actes personnels du roi, n'étant point considérés comme des actes de gouvernement, n'ont aucune valeur légale.

Nous tenons là tous les éléments essentiels du système constitutionnel de l'Angleterre. Au sommet de l'Etat trône un souverain inviolable, gouvernant par l'intermédiaire de ministres responsables. En dessous du souverain siège le parlement, composé de deux Chambres : la Chambre haute ou des Lords, chambre non électorale et qui représente surtout l'aristocratie territoriale ; la Chambre basse ou des Communes, chambre électorale, qui détient le vote de l'impôt avec l'administration des deniers publics et qui se compose des représentants des villes, des comtés, des bourgs et des universités. Ainsi, dans la théorie constitutionnelle, le roi demeure toujours la source — nous ne disons pas le principe — de toute autorité législative et exécutive. Mais, en fait, le pouvoir prépondérant appartient à la Chambre des Communes, qui se subordonne l'Exécutif et qui fait et défait les ministères. La Couronne peut être mise à la raison par un refus de subside ; la Chambre des Lords, par la création de pairs surnuméraires ; la Chambre des Communes, par une dissolution. Toutes trois doivent s'incliner devant la volonté du peuple lorsqu'elle s'affirme par voie constitutionnelle.

Concluons donc, pour les besoins de notre histoire, qu'en 1791, l'Angleterre tenait déjà sa doctrine constitutionnelle parfaitement élaborée, mais que bien des entraves venaient encore en restreindre l'application. Nous verrons ces mêmes entraves obstruer souvent le mécanisme parlementaire de notre pays, qu'il s'agit soit de la responsabilité de l'Exécutif, soit de la dispensation des deniers publics.

Lionel GROULX,

Professeur au Collège de Valleyfield.

Au Palais

NOTES DE Me FORTUNAT BOURBONNIERE, c. r.

(3ème ARTICLE)

SOMMAIRE. — Ce dont il a été question dans les deux articles précédents. — Conseils généraux sur l'art de bien plaider. — De la narration des faits de la cause et de sa division. — La division n'est pas toujours nécessaire. — Un certain abandon dans la forme est de mise. — De l'utilité de la division dans la plupart des cas. — Qualités de la narration. — Elle doit être oratoire. — Elle doit être bien ordonnée. — Quelques précisions dans la pratique des cours canadiennes. — Le vrai but de la narration n'est pas tant d'instruire les juges que de se les rendre favorables. — La narration doit être vraisemblable. — Quelques exemples. — Celui du *Pro Milone*. — Il faut supprimer la narration inutile ou nuisible. — De la plaidoirie et des bienséances à observer. — De l'exorde dans le plaidoyer de la défense. — De la langue qu'il faut parler dans la plaidoirie. — Il convient d'éviter l'arrogance et la suffisance. — De la manière de dire les choses fâcheuses ou désagréables. — Il ne convient jamais d'insulter, de faire des sorties contre la race ou la classe de l'adversaire. — De l'harmonie d'une plaidoirie. — Pensées du bâtonnier Allou. — Conclusion des trois articles.

NOUS avons vu, dans un premier article, comment on prépare une solide plaidoirie, en étudiant bien son client d'abord, puis sa cause et ses juges. Plus tard, nous avons parlé, dans un deuxième article, de l'interrogatoire des témoins, de la citation des arrêts et, enfin, de l'exorde et des qualités qu'il doit avoir. Aujourd'hui, toujours en suivant les notes de notre estimé collaborateur, M. l'a-

vocat Bourbonnière, nous allons entrer dans le coeur même du sujet et nous occuper de la plaidoirie proprement dite, de la division qu'elle comporte, de la narration des faits et des qualités qu'elle doit avoir, des bienséances à observer dans le plaidoyer lui-même, et enfin nous concluons cette série de notes par quelques judicieux conseils de notre érudit collaborateur.

Le grand maître de l'art de plaider, l'unique maître, pour mieux dire, c'est le sens commun. Heureux l'avocat qui est avant tout un homme de jugement solide ! On connaît le mot de Cicéron, qui veut qu'on *naisse* poète et qu'on *devienne* orateur. Révérence gardée, on *naît* aussi orateur ou avocat. L'art ne saurait tout fournir. Il y faut le don de nature. Mais ce don, comme tant d'autres, il se cultive. Et c'est pourquoi il est bon de connaître, et par conséquent de rappeler, les règles que suivaient les maîtres.

Du sang-froid d'abord, il en faut à qui veut avoir l'avantage dans les débats du Palais. Nulle passion n'est plus ennemie de la raison que la colère. La colère, a-t-on dit, est mauvaise conseillère. C'est vrai. Elle mène souvent très loin du sujet. La modération, pour ne pas dire la patience et une patience extrême, vaut beaucoup mieux. Les criaileries peuvent être assez incommodes à la partie adverse. Elles sont toujours insupportables au juge. Ne perdons pas à dire des injures un temps qu'il convient de ménager pour la cause. Plus l'adversaire s'éloignera de cette conduite, plus nous aurons lieu de nous réjouir. Donc, point de personnalités blessantes, alors même qu'elles seraient fondées et que nous désappointerions notre client en ne les faisant pas, à moins toutefois qu'elles ne soient absolument nécessaires. N'attaquons pas directement un " honoré " confrère. Feignons plutôt de redouter sa science et son habileté.

Au lieu de nous arrêter à ces misères, ayons sans cesse devant les yeux le point en litige, le noeud de la contestation,

le but à atteindre. Ne nous opiniâtrons pas sur un point que nous savons perdu d'avance. Il vaut mieux l'admettre tout de suite. La bonne foi que nous montrerons ainsi nous vaudra plus de crédit pour gagner les autres points. A supposer même qu'il n'y aurait qu'un point à débattre, si évidemment il le fallait concéder et avouer sa culpabilité — ce qui est rare sans doute—il y aurait profit à le faire de bonne grâce. Nos juges nous infligeraient une peine moins lourde. Car, défendre avec opiniâtreté une faute évidente, c'est y ajouter une autre faute non moins évidente. La prudence veut qu'on sache voir les choses qui font impression sur les juges et qu'on les distingue soigneusement de celles que, pour une raison ou pour une autre, le tribunal ne goûtera pas. Ainsi font les médecins qui sont perspicaces : le remède plaît-il au patient, ils continuent de le lui administrer, mais s'il lui plaît pas, ils tâchent de le changer.

Faut-il diviser sa plaidoirie, annoncer d'avance cette division, comme faisaient les prédicateurs du grand siècle, Bourdaloue par exemple? Notons avant tout que, si la division est utile, il n'en faut pas abuser. Quelquefois, il sera mieux de n'en pas user du tout, au moins apparemment. Un discours qui ne paraît pas étudié plaît davantage à l'auditeur, et la division trop prononcée ou trop annoncée d'avance sent l'étude et le cabinet. Un certain abandon dans la forme — ce qui ne veut pas dire de l'incorrection — marque qu'on est confiant dans le bien fondé de sa prétention. On dira par exemple : " J'oubliais de vous dire... " " Je ne songeais pas à vous prévenir... " " Vous m'avertissez fort à propos... " et d'autres locutions semblables. Si, au contraire, vous aviez trop annoncé d'avance les preuves que vous allez produire, vous privez le reste de votre discours du charme de la nouveauté. Et puis, il est bon parfois de recourir un peu à la ruse, de dissimuler son dessein. Il y a des

propositions scabreuses, hardies ou déplaisantes, mais nécessaires, supposons-le, que le juge et surtout les jurés ne verraient de loin qu'avec un certain effroi ou quelque mécontentement, comme ces malades qui n'aperçoivent pas sans frissonner dans les mains du chirurgien le fer qui les doit opérer. Ajoutez à cela qu'il y a des arguments qui sont faibles par eux-mêmes et qui n'ont de portée qu'en tant qu'ils font partie d'un ensemble, d'une énumération. Ne les isolez pas dès l'abord. Mais, faites-en l'accumulation au bon moment, comme le général qui charge avec toutes ses troupes en faisant irruption dans la tranchée ennemie. Pas de division superflue, si l'accusation, bien que susceptible d'être combattue par plusieurs moyens, est une et n'en comporte pas. Procédez par accumulation, réservant la meilleure preuve pour l'emportepièce. Cette marche dite " à couvert " fut celle de Chaix-d'Est-Ange dans son fulminant réquisitoire contre le parricide Benoît (1840).

Mais si la division n'est pas toujours nécessaire, si elle est même parfois nuisible, il est certain qu'employée à propos elle contribue à la clarté et à l'agrément du discours. Elle met les choses bien en vue devant les yeux du juge. Elle délasse son attention, en assignant à chaque partie ses limites. Elle montre où l'on va, quel chemin l'on suit, et fait bientôt entrevoir le terme d'aboutissement. Or tout cela plaît et repose. Le voyageur, fatigué d'une longue course en chemin de fer, quand il lit au passage les écriteaux qui marquent les distances, se sent encouragé. On aime à voir où l'on se trouve arrivé, quel chemin on a parcouru, quelle distance on a encore à fournir. On trouve toujours moins long un trajet dont on sait le terme. De là, souvent, l'utilité de la division. Une bonne division, qui vient à propos, rend tout le discours d'avance clair et lumineux. Par exemple, on montrera d'abord en quoi l'on est d'accord avec son adversaire, et cela dé-

terminera le point sur lequel se doit fixer l'attention du juge, puis, dans une deuxième partie, on exposera rapidement quels seront les points à contester, ce qui indiquera toute la marche à suivre avant de conclure. " Je conviens que le fils a tué sa mère ; mais on convient avec moi que Clytemnestre avait tué Agamemnon. " Voilà un début qui est clair et montre déjà le profit que l'avocat va tirer des faits qui sont devant le tribunal. Quant à l'exposé des points dans la division, il faut qu'il soit court, complet et sommaire. Ce n'est pas le lieu des ornements étrangers et des figures de langage. N'employons là que les mots nécessaires. N'oublions rien d'important. Ne confondons pas les genres et les espèces. Encore une fois, court, complet, sommaire, tel doit être dans l'annonce de la division l'exposé des parties de la cause.

Votre exorde est fait, direct ou indirect, brusque ou insinuant. Votre division est annoncée, claire, lucide, facile à entendre. Vous allez maintenant raconter les faits de la cause avec quelques détails : c'est la narration. La narration, elle aussi, bien entendu, doit avoir ses qualités.

M. Bourbonnière, avec les bons auteurs, remarque, en premier lieu, qu'elle doit être au Palais oratoire en même temps qu'historique. Il ne convient pas certes — cela ne convient jamais — de fausser les faits ; mais il est admis qu'un bon avocat les sollicite doucement dans le sens de ses prétentions. Quand il finit d'en faire le récit, il doit pouvoir dire comme Bonnet (1760-1830), dans l'une de ses plaidoiries : " Juges, je suis arrivé au développement des moyens de cette cause. Mais je n'ose me flatter d'avoir prévenu vos pensées. Déjà, j'en suis convaincu, tous, vous aurez, dans chacun des faits, aperçu la réponse aux reproches qui nous sont faits. " En d'autres termes, la narration doit être déjà presque un plaidoyer. Il faut s'ingénier à ce qu'elle ne paraisse pas non plus trop longue. Si la nature des faits exi-

ge un récit plus chargé, il convient de le diviser pour que l'esprit de l'auditeur se repose d'avance sur chaque partie. On connaît l'exemple qu'en donna de Sèze dans sa défense de Louis XVI : " J'ai une grande carrière à parcourir. Je vais en abréger l'étendue en la divisant. Je discuterai les faits que l'acte d'accusation énonce. Je divise cet acte en deux parties. Je vais d'abord parcourir les faits qui ont précédé la constitution. J'examinerai ensuite ceux qui l'ont suivie. " On réservera d'ordinaire pour la fin du récit les observations qui peuvent servir de base à des considérations d'équité. Ecoutez Jules Favre plaidant pour Mme de la Rochefoucauld et réclamant contre les frères Pereire la propriété exclusive du nom d'Armainvilliers pour un château (1863) : " D'autres motifs encore, à défaut de ceux que je viens de signaler, détermineraient Mme de la Rochefoucauld à insister pour que son droit soit respecté. Ce sont les inconvénients qui résultent de cette usurpation, les confusions continuelles que ce changement de nom amène entre les deux domaines, les lettres qui se trompent d'adresse, les fournisseurs qui se présentent là où on ne les attend pas. Il est impossible qu'un pareil état de choses puisse se perpétuer. L'action de Mme de la Rochefoucauld est donc fondée sur tous les points. "

Oratoire d'abord, la narration des faits d'une cause doit être aussi bien ordonnée. L'ordre est une garantie de clarté dans un exposé. Déjà dans l'exorde, nous l'avons dit, vous aviez fait prévoir quels seraient les points à juger. Vous diviserez l'ensemble de la narration dans le même ordre, en autant de parties distinctes, de manière que les points en litige ressortent du récit des faits comme des fleurs sortent de leur tige, naturellement et aisément pour l'esprit de l'auditeur. L'ordre historique est généralement le meilleur. Mais il faut prendre garde que le fait principal se dégage bien des faits secondaires. Ainsi, les faits antérieurs à la " significa-

tion " doivent précéder l'exposé de la "procédure" instituée. De même, en exposant les moyens de la défense que vous combattez et en les faisant suivre chacun d'une réponse spéciale, il vous sera avantageux de ne pas présenter en groupe les bataillons de l'ennemi, mais de les morceler, de les écraser séparément par des arguments appropriés. Le défendeur a invoqué tel titre ? Vous en produirez un autre. Il a mis de l'avant tel moyen ? Vous lui en opposez un autre. Et ainsi de suite. C'est d'une excellente tactique, et votre plaidoirie paraît de la sorte parfaitement ordonnée. Vous ne pécherez en rien contre l'ordre du récit des faits, si vous y constatez, comme en passant, l'existence du texte de droit qui vous favorise. Ainsi, à Londres, si un demandeur relate " une exception de compensation ", il ajoute tout de suite, sans commentaires, le fait de la loi : " tel article du code déclare. . . "

De ces généralités, qui se rapportent à l'ordre d'un bon récit des faits, M. Bourbonnière passe à quelques précisions, qui concernent nos tribunaux canadiens. Dans un mémoire, un précis de griefs, une réponse à griefs, écrit-il, la narration est rarement inutile. Les règles de pratique du Conseil privé exigent un exposé des circonstances dans lesquelles l'appel est mû (19 décembre 1908). Celles de la Cour suprême demandent un exposé concis des faits. En Cour d'appel, on recommande à l'appelant de rappeler d'abord le " jugement " entrepris. Cela suppose qu'on donne aux juges d'appel un état sommaire des points de fait et de droit avec les motifs de la décision déjà rendue (C. proc., 549). L'appelant ne peut que rarement se dispenser de refaire l'analyse de toute la cause pour souligner mieux les circonstances établies des griefs. L'intimé lui-même donnera sans doute préséance à l'exposé des motifs du premier juge. Mais il devra souvent ajouter quelque chose au récit contenu dans le dossier du tribunal de première instance. Ce premier tribunal n'a pas tou-

jours approuvé tous les moyens que l'intimé veut faire valoir, ou encore il n'a pas statué à leur sujet. Si on veut les faire connaître, il convient donc d'y revenir.

Le but de la narration, ainsi le voulait la sagesse des rhéteurs romains, continue M. Bourbonnière, n'est pas tant d'instruire le juge que de se le rendre favorable. Lors même donc qu'il connaîtrait les faits, il est excellent de les lui rappeler, si on espère en le faisant les lui présenter de façon qu'ils lui paraissent nous favoriser davantage. On aura soin de ne pas se permettre ce rappel de faits connus sans quelques précautions oratoires, comme celle-ci : " Nous savons que Leurs Seigneuries connaissent l'ensemble des faits, mais elles ne trouveront pas mauvais qu'on les leur expose dans leurs détails. " Ou encore, on prétextera la présence d'un nouveau juge, on prendra l'assistance à témoin de l'iniquité des allégations qu'on oppose, et ainsi de suite. Mais, dans ces cas, il faut varier les exposés et ne pas ennuyer les juges. Et M. Bourbonnière cite encore le fameux procès de Mme de la Rochefoucauld contre les frères Pereire. C'est maître Mathieu, l'adversaire de Jules Favre, qui revenait sur des faits connus du tribunal en disant : " Permettez-moi, à mon tour, de reprendre sommairement les faits. Le 15 juin 1853, MM. Emile et Isaac Pereire ont acheté de M. X... la forêt d'Armainvilliers et ses dépendances... Mais avant d'aller plus loin, que le tribunal me permette de dire quelques mots de l'origine de la propriété et spécialement de ce nom d'Armainvilliers qui fait l'objet du procès actuel... "

Oratoire, bien ordonnée, la narration devra en outre être vraisemblable. Le vrai, a dit le poète, peut quelquefois n'être pas vraisemblable. Il faut qu'il le soit dans la narration judiciaire, ou tout au moins que son invraisemblance soit atténuée par les circonstances. Dans un plaidoyer, tout comme dans une comédie, la façon de conduire le récit y contribue puis-

samment. Certaines choses, en effet, se suivent et s'enchaînent si naturellement que, une fois la première bien racontée, l'autre suit d'elle-même et le juge la pressent ou la devine. Rien n'aide la vraisemblance comme un germe de preuve jeté à propos, en passant, dans le récit des faits. Sans doute, on n'argumente pas encore, mais on s'y prépare. Il s'agit, par exemple, de mort causée par empoisonnement; on dira: " Il était en parfaite santé; il boit, et tout-à-coup il tombe, son corps s'enfle et devient livide..." Dans un autre cas il est question d'accabler un accusé; on racontera: " Devant cette pauvre enfant, faible, sans armes, sans défense, voici que cet homme plein de force, bien armé, préoccupé..." Pourvu que l'argument soit simple et court, il manque rarement son effet. Les circonstances touchant la nature de la cause, le caractère des personnes, le lieu, le temps, la conjoncture, les moyens employés, tout cela étant bien amené contribue à la vraisemblance du récit. A défaut de circonstances favorables, on considère par exemple que le crime est incroyable, qu'on ne sait ni comment ni pourquoi il a été commis, qu'on s'en étonne, mais qu'hélas ! les preuves sont là, que le fait est indéniable. Ecoutez Cicéron dans son *Pro Milone*. Il veut insinuer que c'est Clodius, et non pas Milon, qui fut l'agresseur, et tout simplement, avec une magnifique adresse, il raconte: " Milon était resté ce jour-là au sénat jusqu'à la fin de la séance. Il revint chez lui, changea de chaussures et de vêtements, et y resta quelques instants en attendant que sa femme fut prête. " Quelle tranquillité, et qui paraît bien étrangère à toute idée de préméditation ! La lenteur du départ de Milon, les mots familiers qui la peignent, tout cela semble naturel et simple. Le bruit des mots n'éveille pas l'attention. Le lecteur s'y laisse prendre, comme jadis les juges du forum. Voilà comment on rend un récit vraisemblable.

Nous ne parlons pas des contradictions et des inconséquences qu'on se permettrait dans la narration des faits d'une cause. Cela ne se suppose pas. Celui qui aurait besoin qu'on lui recommande de ne rien dire de contradictoire ou d'inconséquent peut se dispenser d'étudier le reste. Il n'est pas fait pour plaider.

Il peut se faire que, dans tel plaidoyer, la narration des faits soit inutile, déplacée, ou même nuisible. Alors, il convient de la supprimer. L'adversaire, supposons-le, a si bien exposé tous les faits que vous ne sauriez mieux le faire dans votre intérêt, ou bien les juges sont si parfaitement instruits de toute l'affaire que vous ne voyez aucun avantage à la leur présenter même d'un autre point de vue. Supprimez la narration, elle est inutile. Dans un autre cas, vous vous apercevez que votre récit des faits mettra nécessairement en lumière, en relief, ce qui est contre vous et laissera dans l'ombre, caché, ce qui vous est favorable. La narration serait nuisible, supprimez-la. Disséminez alors dans le corps de votre discours les faits à raconter. Réfutez-les un à un, tout de suite, ou encore justifiez-les. Appliquez immédiatement le remède au mal, adoucissez le plus tôt possible les coups en prévenant la défense. Efforcez-vous en un mot de tout tourner au succès de votre cause.

Vous avez bâti votre exorde, annoncé votre division, exposé votre narration, que reste-t-il à faire ? Il reste à discuter, à argumenter, à plaider, en un mot. Sans doute, la plaidoirie va se construire et se développer selon les faits et les besoins de la cause. Il est impossible de dire d'avance ce que vous aurez à faire dans chaque cas. Car aucun cas n'est absolument semblable à un autre. Seulement, dans tous les cas, il y a pour l'avocat qui plaide au Palais des bienséances oratoires à respecter. M. Bourbonnière va nous exposer ce qu'il convient d'entendre par ces bienséances. Mais auparavant, il

revient sur l'exorde spécial au plaidoyer de la défense, lequel, parfois, se fera après la narration des faits que l'adversaire vient de produire. Cela explique qu'on en parle à cette place. Donc, expose-t-il, l'avocat accusateur — au criminel, c'est ici l'avocat de la couronne — vient de terminer sa plaidoirie. La cour vous donne la parole. Ce sera très habile à vous de tirer votre exorde du plaidoyer oral que l'on vient d'entendre. La raison en est simple. Votre discours semble naître des circonstances et non avoir été composé à loisir. Ce naturel inspire toujours confiance en l'orateur. Un début improvisé fait croire que tout est improvisé, alors que pourtant la suite de l'argumentation aura été soigneusement préparée. On connaît le début du discours de Berryer pour la défense du prince Louis-Napoléon (1840) : "Tout à l'heure M. le procureur-général s'est écrié : 'Voilà un triste et déplorable procès !' Et moi aussi, je n'ai pu assister à ce grave débat sans qu'il s'élevât de douloureuses réflexions dans mon cœur..." Il est facile de voir que du coup le grand orateur entrait en plein dans le sujet et par une transition heureuse faisait passer ses juges du terrain de l'attaque à celui de la défense. Or l'art de bien amener une transition, qui est toujours celui de bien écrire, est aussi souvent celui de bien plaider. Que si votre adversaire paraît avoir convaincu vos juges — et cela se voit ou se sent facilement — attaquez-vous, si vous le pouvez, à l'argument le plus solide qu'il a produit et qui a fait impression, ou bien tirez votre début de l'une de ses dernières paroles qui vous permet une diversion, ou encore jouez l'homme embarrassé, montrez-vous incertain, paraissez douter. L'esprit du juge se prendra peut-être à douter avec vous, il trouvera que la tangente est heureuse ou que votre assurance à combattre le gros argument de votre adversaire est un signe que vous n'êtes guère troublé par ce qu'il vient de dire. Il se persuadera bientôt qu'il a jugé avec trop de précipitation, et il vous

prêtera une oreille plus attentive. C'est tout juste ce qu'il fallait.

Et maintenant plaidez. Mais toujours prenez garde à observer les bienséances qui conviennent au Palais. Il est entendu, nous l'avons dit au sujet de l'exorde et de la narration, que votre langage ne doit pas *paraître* trop étudié. Mais, au fond, sans le *paraître*, il doit *l'être*, surtout dans la plaidoirie proprement dite. Ayez l'air plus occupé des choses que des mots, comme le voulait Cicéron — il le note à propos d'un hiatus qu'il s'était permis — ; abandonnez-vous à “ ce je ne sais quoi de négligé qui ne déplaît pas ” ; dites, si vous voulez, avec Edmond Rousse : “ Là à Anvers . . . ” Mais, sous cet air d'abandon, soignez votre langue et ne choquez pas par des incorrections ou des solécismes ; car ceci est toujours mal vu. Certaines figures de langage pourront aussi vous aider à mettre beaucoup de naturel dans votre discours. Vous direz : “ Que reste-t-il encore ? ” — “ N'ai-je rien oublié ? ” — “ Ce fait m'en rappelle un autre. ” — Berryer, plaidant pour Chateaubriand, disait de la sorte : “ Et cela me rappelle un fait que, sans doute, vous n'avez pas oublié. En juillet 1830, quand la sédition bouleversait la capitale, M. de Chateaubriand fut presque porté en triomphe . . . ” C'était là un fait bien amené, qui avait certes son importance, personne n'en doutera. De même, on affectera parfois l'ignorance pour mieux atteindre un but qu'on ne paraît pas se proposer. Cicéron prétextait ainsi ne pas connaître beaucoup les choses de l'art — afin qu'on ne lui attribuât pas la fureur qu'il reprochait à Verrès pour les statues et les tableaux — : “ De qui disait-on qu'étaient ces statues ? Vous faites bien de m'en avertir. Elles étaient de Polyclète . . . ” Une autre fois, vous paraîtrez laisser de côté certains détails, quitte à y revenir par l'itération. Cela varie la forme de la plaidoirie et fait bien venir du juge qui se sent reposé. Donc, une première bienséance consiste à soigner son langage sans qu'il y paraisse trop.

C'est de bienséance élémentaire encore d'éviter tout ce qui sent l'arrogance, la vantardise, la suffisance. N'affirmez pas trop bruyamment que votre cause est bonne, qu'autrement vous ne vous en seriez pas chargé. Les juges n'aiment guère les avocats qui empiètent ainsi sur leur ministère. C'est à eux, et non pas aux plaidants, à décider si la cause est juste, si les prétentions qu'on affirme sont admissibles. Ils pardonneront peut-être à un homme d'âge, de dignité ou d'autorité, d'être plus affirmatif, et encore cela n'est pas toujours sûr. Mais les jeunes surtout ont besoin de s'observer sur ce point. Ajoutons qu'il ne convient pas de vous vanter, ni vous, ni vos clients, ni vos arguments. Que si les circonstances exigent que vous parliez du caractère, des vertus, des talents et des mérites de votre client — on ne voit guère que les vôtres soient jamais en cause utilement —, faites-le avec modération, en usant de la diminution. Dites moins pour faire entendre plus. Si surtout vous avez à parler de vous, admettons-le pour un moment, soyez sobre. Un avocat, faisant appel à ses longues études, disait ainsi modestement : “ Car, s'il m'est permis de le dire, j'ai employé mes efforts et mon application pour ne point être un des derniers dans la science du droit...” S'il eût dit “ pour être au premier rang ”, même étant donné que ce fût vrai de l'avis de tous, on l'aurait accusé avec raison de présomption. Il avait dit ce qu'il fallait pour ne pas se faire trop valoir. Autre exemple, qui concerne le client cette fois : “ Est-ce l'avarice ou le besoin qui l'aurait poussé au crime ? L'avarice ? Mais il s'est toujours montré généreux... Le besoin ? Mais son père — je ne veux pas exagérer — ne lui a pas laissé un mince héritage. ” Il aurait pu dire : “ lui a laissé un grand héritage ”. C'eût été moins habile.

On doit toujours être réservé dans l'expression en parlant des avantages ou de la supériorité de ses clients, et encore plus quand il s'agit des siens propres.

C'est encore user de bienséance que de s'arranger pour dire des choses fâcheuses et désagréables de manière à ne pas trop blesser, à ne pas trop froisser. Par exemple, vous devez dénier un avantage à quelqu'un. Dites qu'il a tous les autres, mais pas celui que vous lui contestez. Expliquez qu'il est moins habile en cela qu'en tout le reste. Avancez qu'il est généreux, mais trop opiniâtre, qu'il est bienveillant, mais trop irascible, qu'il est bon, mais qu'il est trop confiant, qu'il se laisse influencer. Etablissez que vous regrettez d'avoir à parler ainsi, mais que vous cédez à la nécessité, que vous en avez de justes motifs. Montrez-vous, en un mot, honnête et bon, modéré dans les expressions. Et votre plaidoirie n'en portera que mieux.

Une autre bienséance à laquelle il faut tenir, c'est de n'insulter jamais au malheur et de ne point se permettre de virulentes sorties contre une classe, une nation, un peuple entier. Même coupable, le malheur a droit à des égards. Un peuple, une nation, une classe ne sont pas responsables des fautes des individus. Que si vous êtes obligé d'expliquer tel écart ou telle infortune en parlant de la classe à laquelle appartient votre client ou de la race dont il est le fils, tâchez de le faire avec modération. Dites, si cela paraît utile, que les gens de guerre sont querelleurs, mais ajoutez que par état ils sont plus entraînés à la fièvre des combats qu'aux délices de la paix. Si vous devez manier un argument qui blesse, faites voir que vous n'y prenez aucun plaisir. N'attaquez que ce qui est attaquant et balancez le blâme par la louange. Cela n'affaiblira en rien vos raisons, si d'ailleurs vous les présentez avec force. Au contraire, votre modération dans la forme vous vaudra qu'on fasse davantage attention à la solidité de vos motifs.

Nous disions qu'il ne convient pas d'insulter au malheur. Supposez que vous ayez à présenter, par exemple,

des circonstances particulièrement pénibles, usez de délicatesse et de tact. Vous défendez un fils qui plaide contre sa mère. C'est odieux. Mais cela peut se rencontrer. Montrez que le fils veut d'ailleurs demeurer soumis et respectueux, qu'il n'a pas de sentiments hostiles, qu'il défend à regret un droit réel et qu'il ne peut abandonner. Atténuez enfin autant qu'il sera possible ce qu'une pareille action a toujours d'un peu révoltant. Dans toutes discussions entre parents, adoucissez ainsi ce qui paraîtrait trop choquant. Vis-à-vis d'un supérieur, ayez de la déférence, justifiez votre hardiesse, n'allez pas, par une fastueuse bravade, vous faire taxer d'impertinence. Il n'est pas inhabile non plus de traiter un inférieur avec ménagement, de paraître, surtout s'il est jeune, vouloir plutôt le corriger et le guérir que le frapper et le punir. Par-dessus tout, n'ayez en vue que le bien de votre cause et efforcez-vous de prévenir le juge ou les jurés en sa faveur. C'est la grande loi qui régit les bienséances à observer dans la plaidoirie.

Il y a une infinité de fautes qu'on ne compte pour rien et dont peu de gens sont capables de s'apercevoir. C'est contre celles-là surtout qu'il convient de se tenir en garde. De même que les vrais musiciens ne peuvent souffrir le moindre défaut dans la justesse des tons, ainsi nous devons éviter jusqu'à la plus petite dissonance dans le concert de nos actions. D'autant plus, pouvons-nous ajouter, que l'accord des actions est plus important et au fond plus beau que celui des tons.

Cicéron a écrit que, si la multitude des procès, la variété des affaires et le tumulte du barreau ne sont guère favorables au culte et aux envolées de l'éloquence, ce n'est pourtant pas une raison de n'y pas tendre. L'avocat — disait équivalentement à ses jeunes confrères du barreau de Paris M. le bâtonnier Allan — doit sa première activité intellectuelle au droit et à la science du droit. Qu'il ne néglige jamais non plus ces études classiques où se trempe la pen-

sée et qui sont la source pure de la véritable éloquence. Lisons et relisons sans relâche les maîtres éternels de l'art de plaider, Demosthène et Cicéron. Donnons à nos grands Français la part qui leur revient. Allons au-delà, élargissons nos horizons et interrogeons les maîtres des barreaux étrangers. Cherchons les vérités suprêmes. Consacrons nos efforts à la défense consciencieuse et probe des intérêts privés. Dévouons-nous à la chose publique, à la noble cause du droit et de la liberté. Aimons enfin à faire une large part, dans nos soucis, à la recherche assidue de l'éloquence et au culte du beau langage. Nous témoignerons ainsi davantage de notre respect profond pour la justice et la vérité.

C'est sur ces hautes pensées du bâtonnier Allou qu'avec notre collaborateur, M. l'avocat Bourbonnière, nous prendrons congé de nos lecteurs. Heureux serions-nous, avec lui, si nous avions pu contribuer, même pour une faible part, à faire aimer, dans l'art de plaider, tout ce qui doit être à l'honneur du barreau et à la gloire du Palais.

Le Secrétaire de la Rédaction.

Un Conseil de Guerre à Montréal

EN MIL-SEPT-CENT-CINQUANTE-SEPT

Procès de huit soldats allemands accusés du crime de
désertion et exécutés à Montréal,
le 13 septembre 1757

(SUITE)

INFORMATION faite par nous Christophe Sabrevoy
Ecuyer, sieur de Sermonville, Capitaine et aide-major
des troupes et de la ville et gouvernement de Mont-
réal, commissaire en cette partie, nommé par
ordonnance de Monsieur le marquis de Vaudreuil com-
mandeur de L'ordre Royal et militaire de St-Louis
gouverneur général pour le Roy en toute la nouvelle fran-
ce en date du dix septembre présent mois étant au bas de
la plainte à lui faite par Mr. Duplessis-Faber chevalier dudit
ordre militaire de St-Louis major des dites troupes et de la vil-
le et gouvernement de Montréal faisant les fonctions de pro-
cureur du Roy en cette partie commis par la dite ordonnance
sur date à l'encontre de Joseph Koukel dit Koukel soldat de
la compagnie de Vassan, Joseph Oder dit Célesta soldat de la
compagnie de Boucherville, Dominique Mayer dit Mayer, sol-
dat de la compagnie de St-Vincent, Jean Logon dit Logou,
soldat de la compagnie de Vergor, Philippe Fougue dit May-
ence, soldat de la compagnie de Dumas, Martin Leteulier dit
Leteulier soldat de la compagnie de Villemonde, Michel Four-

tre dit St-Michel soldat de la compagnie de la Colombiere et Gaspard hirt dit la tulippe soldat de la compagnie de St-Luc la Corne accusés de crime de désertion et de Rébellion par la dite plainte, prisonniers es prisons Royaux de cette ville où ils ont été amenés, avons en conséquence de la dite ordonnance du dit jour dix de ce mois Procédé à l'information et instruction de leur procès, assisté du sieur Pierre Panet commis greffier en cette partie en l'absence de Mr. Louis Claude Dauré de Blanzly greffier du conseil de Guerre, nommé par l'ordonnance de mon dit sieur de Vaudreuil sus datée de la manière et ainsi qu'il en suit.

Du dimanche onze septembre mil sept cent cinquante sept, huit heures du matin en la chambre de la géôle des prisons Royaux de cette ville.

Est comparu Michel Demary dit la Douceur agé de vingt deux ans soldat de la compagnie de Verrier demeurant en cette ville chez le nommé Léveillé perruquier, rue Notre-Dame paroisse Notre-Dame lequel après serment par lui fait de dire vérité, qu'il nous a déclaré n'être parent allié, serviteur ni domestique des accusés et nous a dit qu'il se présente devant nous pour déposer suivant l'ordre du major qui lui a été notifié par le nommé Chavaudreuil sergent des dites troupes.

Dépose sur les faits mentionés en la plainte dont nous lui avons fait lecture, qu'il ne connoit point les dits accusés qu'il a bien été en garnison avec eux au fort frontenac, mais qu'ils étoient ordinairement campés hors du fort dans des cabanes, que cependant il les a vus souvent monter la garde en habit d'ordonnance et recevoir leur prêt; qu'il a eu connaissance que les dits accusés sont partis un matin vers les trois ou quatre heures et sont revenus deux jours après avec le détache-

ment commandé par Mr. Dumuy officier composé de matelots et de voyageurs qui se sont trouvés dans le fort et dont il ignore les noms, enquis s'il sait pour quoi les dits accusés ont désertés, a répondu qu'il pense que la cause de leur désertion ne vient que des deux anglais qui les conduisoient, enquis s'il n'a rien autre chose à déposer contre les dits accusés a répondu que non lecture à lui faite de sa déposition a dit y celle contenir la vérité y a persisté et a déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis.

(Signé) SERMONVILLE, PANET.

Est comparu Pierre Rognier dit Bellefleur agé de vingt quatre ans soldat de la compagnie de St-Ours demeurant en cette ville sous billet de logement chez le nommé St-Georges voyageur feaubourg St-Joseph de cette ville paroisse Notre-Dame lequel après serment de dire vérité, et qu'il nous a déclaré n'être parent allié serviteur ni domestique des dits accusés et nous a dit qu'il se présente devant nous pour déposer suivant l'ordre du major qui lui a été notifié par le nommé Bourgnignon sergent des dites troupes.

Dépose sur les faits mentionnés en la plainte dont nous lui avons fait lecture, qu'il ne connoit point particulièrement les dits accusés par la raison qu'ils étoient campés hors du fort frontenac où lui déposant a été en garnison avec eux, qu'il les a cependant vus plusieurs fois monter la garde en habit d'ordonnance et recevoir leur prêt, qu'il les vit le jour de leur départ dans un petit batteau anglais à environ une portée de fusil du fort, qu'il croyait qu'ils alloient à la pêche.

Enquis s'il sçait pour quoi les dits accusés ont été arrêtés, a répondu qu'ils ont été arrêtés pour crime de désertion et que c'est Mr. Dumuy officier à la tête d'un détachement composé de matelots et de voyageurs qui les a ramenés au fort après deux jours et demi d'absence.

Enquis s'il sçait quel est le sujet qui peut avoir occasionné les dits accusés à désertier a répondu que non n'ayant point de familiarité avec eux, Enquis s'il a quelque chose à déposer pour et contre les dits accusés, a répondu que non. Lecture à lui faite de sa déposition a dit ycelle contenir vérité y a persisté et a déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis, suivant l'ordonnance.

(Signé) SERMONVILLE, PANET.

Est comparu Edouard Gabriel Richer dit la jeunesse agé de dix sept ans soldat de la compagnie de laperrière demeurant en cette ville chez le nommé Lagrave jardinier feaubourg des récolets paroisse Notre-Dame lequel après serment par lui fait de dire vérité, et qu'il nous à déclaré n'être parent allié serviteur ny domestique des dits accusés et nous a dit qu'il se présente devant nous pour déposer suivant l'ordre du major qui lui a été notifié par le nommé Bourguignon sergent des dites troupes.

Dépose sur les faits mentionnés en la plainte dont nous lui avons fait lecture, qu'il ne connoit point particulièrement les dits accusés qu'il les a seulement vus plusieurs fois au fort frontenac ou il a resté en garnison avec eux, monter la garde en habits d'ordonnance et recevoir leur prêt. Enquis s'il sçait pour quelle raison les dits accusés ont été arrêtés, a répondu que c'est pour avoir désertés, et que c'est monsieur Dumuy officier commandant un détachement de voyageurs et de matelots qui les a ramenés au fort après deux jours d'absence. Enquis s'il sçait quelle peut être la raison pour laquelle les dits accusés ont désertés, a répondu qu'il pense que les deux anglais qui les ont conduits en sont la cause les ayant vus plusieurs fois parler ensemble; mais qu'il ne pouvait entendre ce

qu'ils se disoient, parce qu'ils parloient une langue étrangère; Enquis s'il a quelqu'autre chose à nous dire pour ou contre les dits accusés, a répondu que non.

Lecture à lui faite de sa déposition a dit ycelle contenir vérité y à persisté et à déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) SERMONVILLE, PANET.

Est comparu Louis Préjean voyageur agé de vingt ans ou environ demeurant à la côte Saint-Paul paroisse de St-Michel, de Lachine lequel après serment par lui fait de dire vérité et qu'il nous a déclaré n'être parent allié serviteur ni domestique des dits accusés et nous a dit qu'il se présente devant nous pour déposer suivant l'ordre qui lui a été notifié par le nommé Labonté sergent des dites troupes.

Dépose sur les faits mentionnés en la plainte dont nous lui avons fait lecture, qu'il ne connoit point les dits accusés arrivant du détroit, qu'étant au fort frontenac, il fut commandé par Mr. Dumuy pour aller à la poursuite des dits accusés qu'on disait être désertés qu'il partit avec le sieur Dumuy et son détachement composé d'environ vingt hommes vers les sept heures du matin, qu'il ne se souvient pas du jour mais que c'étoit vers la fin du mois d'aoust dernier, qu'ayant marché environ cinq heures, il auroit rencontré un des dits accusés dans la grosse isle, que mon dit sieur Dumuy lui ayant demandé où étoient ses camarades, il lui répondit en mauvais français qu'ils étoient plus loin, que le dit sieur Dumuy ayant envoyé deux sauvages pour aller à la découverte, ces sauvages auroient rapporté qu'ils les avoient découverts à trois lieues de distance de l'endroit où le premier avoit été pris, que lui déposant auroit marché avec le reste du détachement pour les arrêter qu'ils les auroient effectivement pris le même soir s'ils

eussent voulu, mais que les sauvages ayant objectés qu'il ne faisoit pas bon attaquer des gens campés et déterminés à mourir on auroit remis au lendemain matin qu'effectivement le dit jour lendemain les sauvages auroient apperçus les dits accusés dans une prairie pleine de joncs, que lui déposant et quelqu'autres tirèrent des coups de fusils sur les dits accusés et leur crièrent de mettre bas les armes, qu'ils se lassèrent lors des coups de fusils, et aussitôt mirent leurs armes la crosse en haut pour signal de vouloir se rendre que des dits accusés il n'y en a eu qu'un seul de blessé dans la cuisse et qu'un des deux anglais qui les accompagnoient à été tué par les sauvages à coups de lances et l'autre par eux fait prisonnier que le même jour les dits accusés furent conduits au fort frontenac et conduits dans les prisons du dit fort. Enquis s'il sçait le sujet pour lequel on a été à la poursuite des dits accusés, a répondu qu'il a oui dire que c'étoit parce qu'ils avoient désertés. Enquis s'il c'est (*sait*) quelque'autre chose pour ou contre les dits accusés, a répondu que non.

Lecture à lui faite de sa déposition à dit ycelle contenir vérité y à persisté et à signé avec nous.

(Signé) LOUIS PREJEAN, SERMONVILLE, PANET.

(À SUIVRE)

Pour copie conforme,

Pierre-Georges ROY.

“ Choses vues ”

A PROPOS DE LA GUERRE D'EUROPE

V

NOUS voici à la cinquième tranche de “ Choses vues ” au cours de la terrible guerre, laquelle hélas ! dure toujours. Nous avons eu d’abord la tranche de septembre-octobre, celle d’octobre-novembre, puis celle de novembre-décembre et enfin (dans notre livraison d’avril) celle de janvier. Celle-ci va du 31 janvier au 10 février. On verra qu’elle est substantielle. Depuis, à la date où nous préparons la copie de juin (16 mai), nous n’avons plus rien reçu de nos correspondants de Limoges. Leur dernier envoi remonte à la fin de mars. Mais nous ne perdons pas l’espoir de recevoir la suite de leurs si intéressantes “ vues ” des choses de la guerre. — E.-J. A.

UNE CONFÉRENCE SUR LE CHAMP DE BATAILLE. — *Gütters-
tah, le 31 janvier 1915.* — Merci, mon cher abbé, de vos bonnes lettres, que je verrai toujours arriver avec plaisir. Je suis maintenant habitué à la retraite, et la vie religieuse est facilitée par la présence de trois prêtres français. L’abbé Dieux est parti. Mais il reste l’abbé Gaume, un ancien condisciple de Pierre de Laroche, le Père Seynave, ancien professeur de quatrième de l’abbé Ményâ (le monde est petit), et un vicaire de Reims. Vous me plaisantez sur ma retraite. Je crois qu’elle peut durer longtemps sans égaler en intensité celle que j’ai faite sur le champ de bataille après être tombé.

J'ai passé plusieurs heures étendu entre deux feux, souffrant horriblement et écoutant tomber les balles qui faisaient sauter la terre autour de moi. J'attendais la mort et je me demandais : " Que vais-je trouver en face de moi dans une seconde ? Dieu ou le néant ? " Et j'ai pensé que le néant c'était l'absurde. Il faut qu'il y ait un Dieu. Je ne sais pourquoi le souvenir de Gargam, le miraculé de Lourdes, m'est revenu. J'avais vu le miracle, je ne pouvais pas douter. Et j'ai fait un acte de foi du plus profond de mon coeur. Puis, comme il y avait autour de moi d'autres blessés, je me suis mis à les exhorter à penser à Dieu et à lui demander pardon de leurs fautes. Je me suis mis à leur démontrer l'existence de Dieu. Je me souviens que j'ai invoqué l'autorité de Pasteur. Ils avaient cessé de se plaindre et ils m'écoutaient. Je ne sais pas ce qu'ils sont devenus. Pour moi, je m'étonne encore d'être vivant, après m'être vu si près de l'éternité. Vous qui parlez 365 jours par an, je vous défie de faire une aussi... sensationnelle conférence publique !

LE RÔLE DU PRÊTRE AUX ARMÉES. — *1er février.* — ... Avant tout, ici, le prêtre est le ministre des sacrements de pénitence qui réconcilie l'âme avec Dieu, d'Eucharistie qui fait réellement descendre le ciel tout entier dans l'âme et permet de regarder la mort en face. Voilà pourquoi on s'arrache le prêtre ici... Le prêtre, en effet, c'est la sécurité religieuse pour le bataillon auquel il appartient... Un fait. Vous savez que je devais être officier adjoint au colonel et, comme tel, fatalement, moins libre dans mon ministère. Les officiers sont venus demander au colonel de me laisser tout entier aux âmes et ils ont enlevé le morceau : " L'abbé nous appartient, lui dirent-ils, pour le faire revenir sur sa décision. Ce prêtre, nous, catholiques, nous le réclamons. Nous voulons au combat pouvoir nous faire casser gaiement la figure *en toute sé-*

curité parce que nous saurons qu'un prêtre est là, prêt à venir au premier appel. ” — Et vous comprenez quelle importance au point de vue militaire a la présence d'un prêtre au milieu des troupes. Le prêtre chasse la crainte de la mort par l'absolution... Et en avant la musique!... On danse gaiement au son du canon et des mitrailleuses quand on a le coeur en paix... Les chefs le comprennent et je pourrais vous citer tel général qui, je crois, ne mettait pas souvent les pieds dans une église, dans sa garnison, et qui tient à ce que ses hommes puissent aller, chaque jour de repos, prier à l'église du village où ils cantonnent. En effet, l'incroyant lui-même est bien obligé de tenir compte, dans une guerre comme celle-ci, de la valeur des forces morales. Nos offices religieux sont un repos pour nos hommes qu'abrutirait sans cela une vie de tranchées qui ressemble bien plus à la vie des taupes qu'à celle de l'homme... Nos églises sont trop petites pour contenir chaque soir la foule des soldats des bataillons au repos qui viennent se fortifier l'âme aux saluts du Saint-Sacrement. Chaque soir, la famille dont le prêtre-soldat est le père se réunit autour de Jésus-Hostie... Plus que nulle part ailleurs des amitiés vraies naissent au pied de l'autel, et les hommes deviennent vraiment les camarades de combat prêts à se porter secours dont parlent nos règlements militaires. La prière en commun est encore le meilleur moyen de créer entre les soldats l'union morale si nécessaire à la guerre... Le prêtre est vraiment pour le soldat le représentant de la famille, plus que cela, c'est un parent qui résume en lui tous les autres... Presque à chaque fois que j'ai donné l'absolution à un soldat blessé dans les tranchées, sur le champ de bataille, ou à l'ambulance, la même supplication m'a été adressée, surtout par les mourants: “ Embrassez-moi, je vous en prie ”, et l'un d'eux ajoutait, l'autre jour, d'une voix défaillante: “ Embrassez-moi... pour maman! ” — Le prêtre est aussi le grand

confident, celui à qui l'on peut tout dire, celui devant lequel il est même permis de laisser couler ses larmes, assuré que l'on est de trouver une excuse en son coeur et le réconfort dont on a besoin... Que de gens viennent se retremper l'âme dans une conversation avec le prêtre!.. Et ce ne sont pas les moins braves, oh! non... Mais il est quelquefois des moments si durs pour ceux qui, là-bas, ont laissé une famille! Le prêtre, lui, ne connaît pas les mêmes tortures morales, et c'est pour cela qu'il peut consoler ceux qui souffrent en conservant toujours intactes son énergie et sa bonne humeur. L'apostolat de la joie, de la gaieté, c'est ici l'apostolat par excellence. Le prêtre à la guerre est forcément une réserve de joie et d'entrain. Toujours prêt à donner sa vie, qu'il a offerte à Dieu une bonne fois pour toutes le jour de son sous-diaconat, le prêtre peut vivre dans le plus grand calme à la guerre. Nous ne pouvons pas, nous, prêtres, avoir peur de la mort, et notre calme est contagieux... C'est notre revanche à nous sur toutes les insanités que l'on a débitées contre le clergé en temps de paix.—“Messieurs les rieurs, il s'agit maintenant de mourir, pourrions-nous dire, allons! avez-vous le sourire? Regardez le nôtre, est-il assez catholique et français?” — Mais, c'est épatant, il n'y a plus d'anticléricaux, ici, sur la ligne de feu! Il paraît qu'il y en a encore à l'arrière, comme aussi, paraît-il, il y a encore des apôtres laïcs et des discours laïcs à... Bordeaux. — C'est un peu loin du front... et vous nous excuserez près d'eux.

UN MOINE DÉCORÉ. — *4 février.* — J'ai fait la connaissance de plusieurs moines. J'ai vu surtout un jeune assumptionniste, sous-lieutenant de 23 ans. Très séduisant, l'oeil ardent, maître de lui-même, il vient d'être décoré de la Légion d'honneur pour un brillant exploit. Il a enlevé avec trente hommes une tranchée dans des circonstances difficiles. Avant de ten-

ter le coup audacieux, il a fait mettre à genoux ses hommes, leur a fait donner l'absolution générale par l'aumônier, a communié lui-même et a emporté sur son coeur la sainte réserve... Dans quel temps étrange vivons-nous ? Ne sommes-nous pas revenus aux premiers jours du christianisme, où les chrétiens gardaient le pain consacré sur eux en courant au martyre ? C'est égal ! pour mêler Notre-Seigneur qui nous a tant prêché la paix à cette tuerie sanglante, il faut bien être convaincu que nous combattons pour la cause chrétienne. Ce héros modeste me racontait qu'il n'obéissait pas à l'exaltation factice, à un enthousiasme passager. Il reste très humain à l'heure du danger. Il m'avoue qu'il a peur, qu'autrefois il était très timide, peu débrouillard. Tandis que je m'étonne de cette humble confession, en voyant son allure énergique, son regard résolu, il me répond que seule la foi le soutient pour accomplir son “ austère devoir ”.

LA PREMIÈRE COMMUNION DU MULETIER. — *4 février.* — C'est un brave réserviste de Marseille, marié et père de trois enfants. Dans le civil, il est camionneur. Chez nous il remplit les fonctions de muletier de mitrailleuse. Solide gaillard, bien planté, le regard droit et franc.

— Comment ! tu n'as pas fait ta première communion ?

— Monsieur l'aumônier, je vais vous dire. Je n'ai jamais été fort à l'école. Vous savez, à Saint-Mauront, on est souvent dans la rue à s'amuser. Ensuite j'ai travaillé jeune... Mais maintenant ça me ferait plaisir et il y a mon camarade qui m'a dit que ça pourrait se faire... si c'était votre idée.

La conversation se prolongea. Le muletier montrait beaucoup de bonne volonté. Il ne demandait qu'à s'instruire. Mais il repartait le lendemain pour les tranchées et, dans ses séjours aussi brefs qu'intermittents à l'école, il n'avait pas appris à lire ! Comment lui enseigner “ l'essentiel de la re-

ligion catholique " ? Un caporal mitrailleur s'en chargea. A défaut du petit livre de l'abbé Coqueret, dont il ne nous restait pas un seul exemplaire, nous lui donnâmes le catéchisme de V... et l'instruction commença. Le néophyte manquait de mémoire pour retenir les définitions et les formules, mais il comprenait fort bien et savait réfléchir. Puis il y mettait tant de bonne volonté ! En amenant sur son mulet les munitions " de la machine à coudre ", il ruminait les explications de son ami le caporal. Quand on se rencontrait un moment, on étudiait une question nouvelle. Les taillis de l'Argonne entendirent ainsi des explications théologiques auxquelles ils n'étaient pas habitués mais qui devaient réjouir les anges.

Toute la tranchée s'intéressait à cette préparation et en suivait avec sympathie les progrès. Quelques loustics avaient bien voulu plaisanter le catéchumène barbu, mais celui-ci avait montré une paire de poings si formidables que toute raillerie avait cessé. Quand on revint au cantonnement, l'aumônier n'eut qu'à compléter les leçons du caporal, à donner quelques explications supplémentaires et à confesser le brave muletier. Tout se passa le mieux du monde, avec un sérieux et une religion vraiment édifiants.

Nous avons fait ce matin la cérémonie dans une petite chapelle de l'église de B..., dédiée au curé d'Ars. Plusieurs camarades du premier communiant avaient tenu à l'accompagner à la sainte table. Quelques prêtres brancardiers ou ambulanciers s'étaient groupés pour chanter des cantiques de circonstance sous la direction d'un des aumôniers. L'autre disait la messe et adressa une petite exhortation, avant de le faire communier, à cet ouvrier de la neuvième heure. Après l'action de grâces, notre muletier et son catéchiste furent invités à nous suivre à la sacristie. Pour leur laisser un meilleur souvenir de la fête, nous avons voulu qu'elle fût complète et que l'estomac même y eût sa part. Sur un petit poêle le

fidèle Caillol, toujours industriel et complaisant, avait préparé une gamelle d'excellent chocolat qu'il nous servit avec des croissants apportés la veille de la ville voisine. Vous voyez le régal pour des gens habitués au régime des tranchées ! Il fallut ensuite donner des signatures sur le petit livre que nous laissions en souvenir à notre premier communiant.

Je ne crois pas qu'il y ait dans l'armée française un muletier plus heureux que le nôtre. Et c'est “ la femme ” qui sera contente quand le caporal lui écrira que son grand camionneur de mari a fait sa première communion. Elle ira, pour sûr, mettre un cierge “ à la Bonne Mère ” !

SUR LA TOMBE D'UN BRAVE. — 6 février. — J'ai profité du froid assez vif ce matin pour aller prier sur la tombe du colonel L... que j'avais connu autrefois à Limoges. Les routes étaient séchées par le gel et on pouvait avancer rapidement. Entre D... et M..., une équipe du génie casse des cailloux et refait le macadam. Un moment de conversation et distribution de cigarettes et de pastilles. Passe un postier qui arrête son auto et m'offre une place à côté de lui. J'arrive au petit cimetière. Que de croix neuves, hélas ! que de tombes fraîches ! Celle du colonel est à l'angle gauche, entourée de fils de fer, qu'on dirait pris à une des tranchées contre lesquelles il conduisait son régiment le 20 décembre quand une balle le frappa. Il était superbe d'entrain et de bravoure. C'était un chrétien convaincu et pratiquant. — Au prêtre qui l'assista il dit dès l'abord : “ Je suis catholique, très catholique. ” Il avait à la main son chapelet. On l'avait transporté dans l'église de M..., transformée en ambulance. C'est là qu'il est mort, au milieu des blessés de son régiment, donnant jusqu'au bout l'exemple du courage et de la foi. N'est-ce pas une des grâces de la guerre de pouvoir mourir dans la maison de Dieu qui s'appelle aussi la porte du ciel ?

Je me suis agenouillé dans le petit cimetière lorrain et j'ai prié au nom de la famille du colonel, au nom de son fils que j'avais vu l'an dernier à Paris, chez le bon Père Plazenet. J'ai évoqué le souvenir de son père l'amiral dont les Aubussonnais étaient si fiers. Puis j'ai regagné mon cantonnement, en traversant le bois tout blanc de neige et de givre, et que les rayons de soleil rendaient plus éclatant.

LE LIEUTENANT DIRECTEUR DE LA SCIERIE. — 7 février. — On a bien raison de dire que le monde est petit. Devinez qui j'ai reconnu dans un grand lieutenant du génie qui dirige la scierie de D...? Notre ami F..., le grand industriel ardchois, administrateur de l'*Express de Lyon*. Je l'avais rencontré souvent aux réunions du journal. Je le retrouvais sous le dolman, actif, industriel et aimable comme toujours.

— “ Mais oui, me dit-il, je travaille le bois. L'état-major a voulu tirer parti de ma petite expérience et m'a chargé de remettre en marche et d'exploiter cette scierie. Je visite les forêts voisines et j'y fais des coupes. La force motrice est surabondante puisque la petite rivière déborde. Mon usine est en pleine activité. ” — Et le lieutenant me montre les produits de son industrie.

Il fabrique d'abord de petits planchers d'un mètre carré, destinés aux tranchées. En les ajustant bout à bout, nos troupiers se font un sol à peu près sec qui les défend contre la boue et l'humidité.

Je ne parle pas des innombrables planches de toutes dimensions qui sont destinées à construire des abris et des baraquements pour les troupes de seconde ligne. Mais voici une nouveauté inventée par notre ami. C'est le lit de bois pour ambulance. Tout le monde reconnaît que la couche de paille est insuffisante pour les blessés. Mais le matériel de literie n'est pas assez abondant. Tous nos majors s'efforcent de pal-

lier à ces inconvénients par d'ingénieuses dispositions, en tendant par exemple des fils de fer comme des ressorts de sommiers. Le lieutenant F... n'emploie que du bois. Il fait d'abord les deux montants d'un lit, puis il les rejoint par des liteaux assez robustes pour porter le poids du corps, assez souples pour plier et rendre moins rigide la pailleasse qu'ils supportent. L'ambulance de M... a déjà été dotée de ces lits et les majors qui la dirigent félicitent l'ingénieur inventeur.

Celui-ci va encore doter le service de santé d'un autre organe. Il utilise sa chaudière pour installer des bains-douches à l'usage des régiments. Quand ils reviendront des tranchées, les hommes pourront se nettoyer de pied en cap en passant sous les bienfaisants robinets de la scierie. Propreté, hygiène, santé, tout se tient. Vous voyez que notre ami F... sait appliquer l'industrie à la défense nationale et au bien-être de l'armée. Peut-être joindra-t-il à son établissement de bains une blanchisserie. La question du linge est toujours difficile pour le troupier, surtout dans la mauvaise saison. Je sais un attaché de banque pourvu de nombreux diplômes qui n'arrive pas à laver ses mouchoirs et envie les primitifs assez avisés pour se passer de ce petit carré de toile inventé par la civilisation.

UNE VISITE À SOISSONS. — 8 février. — Je suis allé deux fois à Soissons. La ville a été éprouvée en septembre. Actuellement on se bat par dessus la ville, dans les airs, et les Allemands trouvent plus utile de repérer les batteries françaises que d'écraser les maisons. Il y a assez de dégât comme ça. Des quartiers entiers sont par terre. La cathédrale est évidemment très éprouvée. Ses murs sont criblés d'éclats d'obus. La façade si imposante ressemble à un beau visage mutilé. A l'intérieur c'est pire encore ! Le sol est jonché des débris des sculptures et des fins vitraux. La toiture est trouée à plu-

sieurs endroits. Le 10 février dernier un obus a éventré une chapelle latérale, abattu le quart d'une des travées principales de la grande nef, et le pilier correspondant gît à terre écroulé. Rien n'est plus saisissant, je vous assure, que cet immense vaisseau, tout blanc dans son calcaire récemment repiqué et comme tout vibrant de jeunesse, transformé subitement en nécropole, frappé à mort. On entend les obus passer au-dessus de l'édifice. Et leur ronflement strident répercuté par la voûte, réfléchi et élargi par les tuyaux d'orgue pendus dans le vide, devient un bruit de tonnerre.

Devant tant d'impressions diverses, qui saisissent l'esprit à la fois, on ne sait plus que penser. Seulement, on ouvre plus grands ses yeux, pour leur permettre d'embrasser et de fixer à jamais dans la mémoire une telle horreur. Peut-être pourra-t-on un jour flétrir la guerre de 1914-15 en l'appelant la guerre aux églises.

Pas plus que l'importante cathédrale, à qui ils pourraient reprocher peut-être de se trouver sur la trajectoire de leurs obus, les Allemands ne respectent la petite église timide et cachée du village. J'ai vu l'église de Bercy en Seine-et-Marne. Tout le village est à peu près détruit. Mais ils se sont acharnés sur l'église avec une fureur spéciale. Ils l'ont bombardée, ils l'ont incendiée pour elle-même, comme s'ils avaient voulu faire payer au bon Dieu le courage de ses défenseurs.

LE LIEUTENANT MARRAUD. — 10 février. — L'abbé-lieutenant!, c'était sous ce nom qu'on le connaissait au régiment. Je l'avais vu avant la guerre, pieux séminariste de Saint-Sulpice, à la démarche modeste, au visage émacié. Il m'avait demandé de publier dans le *Bulletin des anciens élèves de Saint-Sulpice* une petite note sur la revue liturgique dont il était l'instigateur. Très compétent en art religieux, il avait été chargé de faire à ses confrères d'Issy un cours sur ces ques-

tions. Quand j'organisai la petite chapelle Saint-Martial-des-Limousins, rue des Carmes, à Paris, il voulut bien me conseiller avec autant de compétence que de bonne grâce. Sa soeur nous aida à choisir l'ornementation qui convenait le mieux—sa soeur qui attendait avec impatience l'ordination sacerdotale de son cher abbé pour aller vivre et se dévouer avec lui dans un coin de faubourg.

A la mobilisation, l'abbé M... partit comme sous-lieutenant de réserve. Et voici que ce mystique, ce liturgiste, cet homme d'études, se révéla homme de guerre et montra le tempérament d'un chef. Ses supérieurs, ses camarades, ses hommes sont unanimes à dire sa valeur militaire, la netteté de ses rapports, la clarté de ses vues, la vigueur de son commandement non moins que son ascendant moral et religieux. Il était l'exemple, l'ami, le confident, le conseiller de tous. Dieu seul sait tout le bien qu'il a fait pendant quelques mois de campagne. Sa récompense était prête, sans doute, et son bel apostolat fut jugé suffisant. Avant même d'être prêtre, il offrit son sacrifice. Il tomba, victime pour la patrie. Dans un assaut, où il conduisait sa section avec un entrain superbe, une balle qui trancha l'artère fémorale. L'hémorragie lui laissa quelques minutes pour accepter son sacrifice et dire adieu à ses soldats qui le pleuraient.

Il eut des funérailles militaires aussi simples que touchantes. Ses hommes avaient dépouillé ce coin d'Argonne de toute la verdure qu'il présentait encore et en avaient chargé son cercueil comme d'un laurier immortel. Dans la petite église à demi ruinée par les obus, on récita les dernières prières, à la nuit tombante. Comme il était interdit, à cause du voisinage très proche de l'ennemi, d'allumer le moindre feu, l'aumônier ne s'éclairait que de la lumière intermittente d'une petite lampe électrique pour les oraisons. Tout le reste de l'église était plongé dans une obscurité qui rendait la cérémonie plus

funèbre encore. On devinait sans les voir les nombreux soldats du bataillon qui avaient voulu suivre le convoi de l'abbé-lieutenant. Le colonel, en quelques paroles fort belles, salua ce bon serviteur de l'Eglise qui venait de mourir pour la France... Et je pensais à la soeur dévouée qui, dans son petit appartement de Paris, attendait, en priant pour lui, celui qui ne reviendra pas.

CE QUE LES PARLEMENTAIRES N'ONT PAS VU.—10 février.—Grand émoi à l'ambulance de la gare. Depuis ce matin, on astique le cantonnement à tour de bras. Le balai court, le plumeau vole, la cuisine se fait plus coquette qu'un salon, les boccas du pharmacien reluisent à neuf, les malades sont pansés et rasés de frais, avec un sourire de circonstance, comme chez le photographe, et la tondeuse dégage de toute mèche dangereuse le front aseptique des infirmiers. Entraînés par le branle-bas général, les majors vont, viennent, bavardent, agités, anxieux, guettant à l'horizon, d'un oeil impatient, une arrivée sensationnelle.

Que voient-ils poindre de si pathétique ? Ne souriez pas, c'est la délégation d'une sous-commission en mission d'inspection.—Garde à vous ! Ces Messieurs du Parlement sont là !

On les reçoit avec force saluts, courbettes et coups de chapeau. " M. le sénateur, M. le député " . . . La mise en scène paraît irréprochable. Vu des coulisses, son agencement est délicieusement drôle.

Il est bien entendu que les commissaires débarquent à l'improviste et que, sous leurs yeux clairvoyants, tout fonctionne comme à l'ordinaire. La nation veut être loyalement renseignée. Eux-mêmes n'ont pas manqué de le rappeler, hier, dans la dépêche officielle qui annonçait leur venue.

Ils descendent donc d'un train, d'un train quelconque, comme par hasard. Est-ce qu'un député ne peut pas prendre

le premier train venu, comme tout le monde? — O merveille! chacun est à son poste pour les recevoir, sans aucune surprise, et les services marchent de façon extraordinaire. Jamais ce ne fut si beau. On n'eût pas mieux fait en le faisant exprès.

Un convoi de blessés stationne en gare. C'est l'heure de la soupe. Quelle soupe, mes chers collègues! Nous sert-on rien de mieux à la buvette de la Chambre? — Pour la manger, voici des assiettes et des cuillers, chacun la sienne: admirez leur propreté, c'est à les croire toutes neuves! — Il est vrai qu'elles sortent à l'instant du magasin où la consigne est de les rapporter, à peine nos honorables auront-ils tourné le dos. A ce petit jeu, elles resteront neuves jusqu'à la fin de la guerre et des inspections. On a pensé à tout, décidément! N'y a-t-il pas dans les wagons jusqu'à des crachoirs de nuit, fort bien entretenus? — Hélas! des lambeaux de papier bleu y adhèrent encore, trahissant le même déballage en dernière heure et la comédie ainsi se continue. Ne détournez pas trop vite la tête en vous retirant, Messieurs les parlementaires! Le décor se démonte derrière vous.

Magnifiquement documentée, la délégation rentre au Palais-Bourbon, dans l'enthousiasme de ce qu'elle a vu. Quelques rubans, un de ces jours, viendront récompenser toutes ces ficelles.

Plusieurs tombent juste. Car derrière cette façade truquée il y a d'admirables dévouements qu'un regard hâtif ne pouvait découvrir. En prolongeant leur examen, les représentants du peuple auraient aperçu, au fond, dans une salle, ce médecin modèle, plus soucieux de sauver ses malades que de sauver les apparences, et préférant se faire aimer de ses blessés à force de soins que de se faire bien voir des hauts personnages à coup de paperasseries ou d'exhibitions louangeuses. Ils auraient même découvert des prêtres, aussi consciencieux, et qui sont parfois, sous leur banale tenue de corvée, l'âme de tout un hôpital.

Le pharmacien à qui vous avez demandé une leçon sur les piqûres antitétaniques, vous ne l'avez donc pas reconnu, ô imprudents enquêteurs ! C'est un curé ! Il vous a paru très au courant de son affaire, et vous l'en avez complimenté. Ses camarades en pensent encore plus de bien que vous. Ils s'adressent à lui plutôt qu'au major pour les petites consultations. Ils lui causent volontiers dans son officine où l'on vient amicalement se réchauffer à son feu et à son âme. Car il est si bon, si attirant !... La chambrette a un air religieux qui a dû vous faire froncer le sourcil. On dirait d'une cellule de moine. Plus d'un client est venu s'y confesser en secret, sous prétexte d'une potion à prendre. Mais n'en dites rien à M. Malvy, qui en serait peiné.

Ce caporal d'ordinaire, dont tous les soldats font l'éloge, c'est encore un curé. Avant lui, l'anse du panier dansait fâcheusement, paraît-il. A ce méfait quelques-uns de vos collègues de la Chambre auraient pu, à la rigueur, se montrer indulgents. L'appétit des malades se déclarait moins satisfait de cette regrettable licence. On révoqua le prévaricateur, et la gestion de la cuisine, où l'on voulait réintroduire des mœurs honnêtes, fut confiée à un ecclésiastique du dépôt. Depuis ce coup d'état réactionnaire, les convives s'accordent à reconnaître que la table est mieux garnie, sans charge plus lourde pour leurs finances. Ils se régalaient même le dimanche d'un supplément en pâtisserie dont leurs langues reconnaissantes disent merveille. Ce serait parfait si ce n'était dangereux ! Le Grand-Orient ne va-t-il pas dénoncer cette main-basse cléricale sur la queue de la poêle ?

Qu'il ouvre l'oeil car le mal est déjà grand. On raconte, dans ce même hôpital, qu'un infirmier veille ses typhiques toute la nuit. Il en a sauvé dont le médecin désespérait. " Si je suis encore vivant, c'est à lui que je le dois ", ce témoignage a été rendu à son honneur par plusieurs convalescents. Comme par une vraie fatalité, celui-là est prêtre. De

là, une gratitude générale qui se traduit par de la sympathie pour sa personne et de l'estime pour sa foi. Il paraît que certaines guérisons ont été suivies de conversions. Un tel scandale ne peut durer. Quand se décidera-t-on à interdire ces funestes dévouements qui gardent des soldats à la France, mais gagnent des âmes à l'Eglise ?

Le fait n'est pas isolé. Voici une ambulance de grande ville, tenue par des religieuses : 45 blessés, sur 60, y ont communie le 7 février, à l'occasion des prières demandées par le Pape pour la paix. Tous emportent de leur séjour en ce coin de paradis le souvenir émouvant des attentions maternelles dont ils furent l'objet. Prenez-y garde, ce sont vos électeurs, Messieurs les députés. Comment aller leur faire accepter à présent des mesures vexatoires contre les bonnes soeurs ou le clergé ? Essayez seulement, dans votre tournée d'inspection, de reprendre les harangues de l'an passé, du temps que vous faisiez votre réclame de candidats en dénonçant le péril clérical ! — Les mêmes hommes vous croyaient alors, ils vous applaudissaient, ils ont mis votre nom dans l'urne. Aujourd'hui ces tirades sonneraient faux à leurs oreilles et les mettraient en méfiance. Ces anticléricaux vous échappent. Ils sont repris par des influences d'Eglise qui ne leur laissent plus apprécier les beautés de votre ancien répertoire...

“ Ce fut très simple, m'expliquait l'aumônier que j'interrogeais sur les causes de ce revirement. Les plus avancés nous arrivent déjà assagis par le champ de bataille, parfois encore un peu effarouchés cependant au contact de la soutane. Peu à peu ils s'aperçoivent que nous leur témoignons un intérêt sincère. Ils se mettent à causer et sont tout surpris que nous plaisantions avec eux. Le reste se fait tout seul, le bon Dieu s'en charge. ”

Faudra-t-il donc une nouvelle loi de défense laïque pour retirer aux curés le droit de rire avec leurs malades dans les hôpitaux ?

Ecoutez ce dernier forfait. Ce serait à en rire, s'il n'y avait de tristes gens capables de s'en fâcher.

Des blessés voyagent dans une voiture de 3e classe. Deux infirmiers, deux prêtres, les accompagnent, installés dans le dernier compartiment du wagon. En pleine nuit, la porte de communication s'ouvre, et une tête apparaît, un peu hésitante. Monsieur l'infirmier, je viens pour les affaires de Dieu. — Il entendait parler de sa confession. Et il voulait s'exécuter en cours de route, immédiatement. — Mais où nous mettre pour être seuls? — L'astucieux pénitent fit un signe, et son confesseur dut le suivre dans un lieu très profane, communément désigné à l'attention des voyageurs par deux initiales, dont la première est un W... En cette solitude close, toute discrétion était garantie.

Il existe cependant une circulaire ministérielle qui interdit les actes du culte dans les locaux affectés à une formation sanitaire, hors l'agrément préfectoral. Et que deviendra la libre-pensée si on laisse le cléricisme s'installer jusqu'en ce dernier bastion ?

Laïcisez le front, répètent quelques attardés des luttes religieuses. Les pauvres ! Ils ignorent donc que, bien loin de la ligne de feu, sur les lignes de chemin de fer, la vie religieuse est également envahissante ? C'est la France entière qu'il faudrait laïciser, en supprimant le dévouement de ses prêtres et ce goût de la foi qui demeure en l'âme de ses fils. La maçonnerie aura beau s'y mettre, elle n'y parviendra jamais.

Le chanoine DESGRANGES,

L'abbé Thellier de PONCHEVILLE,

L'abbé ARDANT et autres.

A travers les Faits et les Oeuvres

Revers russes en Galicie. — Succès français et anglais en Belgique et en France. — Brillante offensive de l'armée française. — Les opérations des Dardanelles. — L'intervention de l'Italie. — Ses motifs déterminants. — Antipathie nationale et intérêt national. — Histoire rétrospective. — L'Italie et l'Autriche en 1848, en 1859, en 1866. — L'irrédentisme. — La déclaration de guerre. — Le lyrisme intempestif de Gabriele d'Annunzio. — Les forces de l'Italie. — En Angleterre. — La question alcoolique. — Le budget. — Une crise ministérielle. — Etonnante évolution. — Un ministère de coalition. — Acte patriotique.

DEFAITES russes sur le front oriental, victoires françaises et anglaises sur le front occidental, progrès lents mais constants dans les Dardanelles et sur la péninsule de Gallipoli : tel est le bilan du dernier mois quant aux opérations de guerre.

Encore une fois le pendule a oscillé du côté des Austro-Allemands, en Galicie et vers les provinces d'Augustovo, de Kovno et de Courlande. C'est en Galicie surtout que les Russes ont subi les plus durs revers. En face d'une formidable concentration des masses autrichiennes et allemandes, ils ont été forcés de reculer et d'évacuer une partie du terrain qu'ils avaient conquis, en s'avancant à travers les passes des Carpathes, après une série de combats sanglants. On se demande même si la place forte de Przemyśl, tombée entre leurs mains à la suite d'un long et mémorable siège, ne va pas être reprise par les armées autrichiennes. En même temps, vers le nord, les Allemands se sont emparés de Libau, en Courlande, et les

dépêches récentes annoncent aussi la prise de Riga, l'un des ports les plus importants de l'empire russe sur la Baltique. Par contre les armées du tsar ont été plus heureuses en Bukovine. Elles ont repris l'offensive sur le Dniester, ont franchi le Pruth, battu les Autrichiens en plusieurs rencontres, et elles menacent de nouveau Czernowitz, capitale de cette province. Cependant ces succès ne compensent pas les échecs subis en Galicie, qui ont mis à une rude épreuve la confiance des Alliés et rendu problématique l'invasion prochaine de l'Allemagne par le grand-duc Nicolas.

Heureusement que, sur le front occidental, les opérations ont été beaucoup plus satisfaisantes. Cependant sur ce théâtre de la guerre, comme sur l'autre, les Allemands ont fait preuve d'une énergie et d'une audace d'offensive extraordinaires. Nous nous appuyions, le mois dernier, sur l'opinion du " témoin oculaire ", attaché à l'état-major britannique, dans les Flandres, pour signaler l'affaiblissement graduel de la résistance allemande. Et presque aussitôt les armées du kaiser se ruaient sur la ligne des Alliés dans un de leurs plus formidables assauts. Cette fois, ils ont eu recours à un nouveau moyen pour paralyser la valeur franco-anglaise: ils se sont servis de gaz asphyxiants, dont les émanations délétères mettent hors de combat ceux qui les respirent. Mais les succès remportés par les Teutons grâce à cette invention n'ont pas été de longue durée. Les Alliés se sont ressaisis, ont pris les moyens de déjouer la nouvelle tactique et ont fait à leur tour reculer l'ennemi. Dans une série de combats au nord d'Ypres et sur l'Yser, les troupes britanniques ont infligé aux Allemands des pertes énormes et leur ont enlevé un grand nombre de tranchées. Au cours de ces engagements meurtriers, la division canadienne s'est particulièrement illustrée. A Langemark, de l'aveu de tous, nos soldats ont sauvé la journée. Ils se sont battus comme des lions, et ont montré à la fois une

intrépidité et une solidité à toute épreuve. Leur conduite a fait l'admiration universelle, et ils ont couvert de gloire le nom canadien. Le roi a envoyé au duc de Connaught le message suivant : " Mes plus chaudes félicitations pour la manière admirable dont les Canadiens se sont battu au nord d'Ypres. Sir John French dit que leur conduite a été magnifique. Le Dominion a le droit d'être fier. " Sans doute cette gloire a coûté bien du sang. Mais ceux qui sont tombés sur le champ de bataille ont pu se dire que leur sacrifice héroïque conférait à leur patrie un immortel renom, et la grandissait aux regards du monde. Que l'admiration reconnaissante de leurs compatriotes honore leur tombe !

Pendant que, dans le Nord, les troupes britanniques repoussaient les attaques furieuses des Allemands, dans la région d'Arras les Français remportaient la victoire la plus brillante qui ait couronné les armes des Alliés depuis la bataille de la Marne. A Carency, à Ablain-Saint-Nazaire, à la Chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, ils ont fait plier les ennemis, leur ont enlevé un grand nombre de tranchées, leur ont infligé des pertes sanglantes, en un mot ont affirmé d'une manière éclatante la supériorité de leur stratégie et de leur tactique. Cette série de combats victorieux a accru prodigieusement le prestige militaire des Français. De plus en plus il devient manifeste qu'ils sont de taille à repousser et à vaincre les Allemands, dont la présomption arrogante, fondée sur les succès foudroyants de 1870 et sur une préparation de quarante ans, ne s'attendait pas à rencontrer des égaux, encore moins des vainqueurs.

Du côté des Dardanelles, les opérations se poursuivent avec méthode par terre et par mer. Elles sont moins frappantes, comme spectacle, qu'au début de la campagne contre la Turquie, lorsque les flottes alliées essayaient de forcer de haute lutte le passage du détroit. Mais elles sont plus sûres,

croyons-nous, et donneront des résultats plus satisfaisants. Des corps d'armée considérables ont été débarqués dans la péninsule de Gallipoli. Ils ont pour tâche de refouler les Turcs vers Constantinople et d'assaillir du côté de terre les forts des Dardanelles, bombardés en même temps par la flotte anglo-française et placés ainsi entre deux feux. On évalue à 90,000 hommes les troupes employées à cette opération. Quant à la flotte alliée, elle comprend plusieurs des plus puissantes unités des marines anglaise et française. Et il vient de se produire un événement qui va probablement permettre à la France de renforcer son escadre de la mer Egée et des Dardanelles. Nous voulons parler de l'entrée en scène de l'Italie, comme nation belligérante, contre l'Autriche.

* * *

Après dix mois de neutralité expectante et d'hésitation calculatrice, elle s'est décidée à tirer l'épée contre ses alliées d'hier. Etonnant spectacle, si l'on songe aux conditions de l'équilibre européen, telles qu'elles existaient il y a douze mois à peine ! Alors c'était la Triplice, la Triple Alliance, qui se dressait en face de la Triple Entente. Depuis trente-trois ans un traité solennel, dû au génie politique de Bismarck, unissait l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie. Depuis trente-trois ans, ce faisceau redoutable de forces, coordonnées pour un même objet, pesait sur la France et sur l'Europe et constituait une combinaison apparemment inattaquable et inébranlable. Il eût été bien téméraire d'affirmer alors que, dans la prochaine guerre européenne, si ce fléau devait se déchaîner, Rome n'accepterait pas le mot d'ordre de Berlin, et que l'Italie refuserait de suivre l'Allemagne dans le conflit depuis si longtemps menaçant. Il eût été encore plus téméraire de prédire qu'elle finirait par se déclarer contre l'Autriche.

triche et du même coup contre l'Allemagne. Et, cependant, ce qui eût paru invraisemblable est arrivé; ce fait est désormais acquis à l'histoire, la Triple Alliance n'est plus, l'oeuvre de Bismarck s'est effondrée, l'Italie est en guerre avec l'Autriche et l'Allemagne.

Comment cela s'est-il produit ? Quelles sont les causes qui ont déterminé ce changement ? Il y en a deux. L'Italie a rompu avec ses anciennes alliées pour cause d'antipathie nationale et pour cause d'intérêt national.

Il avait fallu des raisons bien impérieuses et une prodigieuse habileté diplomatique pour opérer, en 1882, cette chose étonnante, une alliance entre l'Autriche et l'Italie. Elles étaient deux ennemies séculaires. Durant longtemps la domination allemande, devenue dans notre âge la domination autrichienne, avait tenu sous son joug les plus beaux Etats de la péninsule italique. Pour ne remonter qu'au dix-neuvième siècle, après les grandes guerres napoléoniennes, les traités de 1815 et les conventions diplomatiques qui suivirent avaient donné à l'Autriche tout le nord de l'Italie jusqu'au Tessin, c'est-à-dire la Lombardie, la Vénétie et le Tyrol ; puis ils avaient assuré à des souverains appartenant à la maison d'Autriche les duchés de Toscane, de Parme, de Plaisance, de Modène. En un mot, l'Autriche était en Italie la puissance prépondérante. Mais son autorité ne fut jamais acceptée de bon gré. Et, pendant un quart de siècle, les conspirations anti-autrichiennes, les tentatives d'insurrection se succédèrent, toujours écrasées et réprimées avec une extrême rigueur. Le patriotisme italien, malheureusement exploité par les sociétés secrètes, s'exaspéra et s'intensifia en raison même de ses épreuves cruelles, jusqu'à ce qu'il fit explosion en 1848, lorsque la Révolution de février, qui éclata en France, ébranla tous les trônes d'Europe. L'Italie se souleva contre l'Autriche au cri de *Fuori gli Barbari* (Dehors les Barbares !). Char-

les-Albert, roi du Piémont, envahit la Lombardie; Milan chassa sa garnison autrichienne; Venise se proclama république; d'un bout à l'autre de la péninsule on entendit retentir le cri: "Vive l'indépendance italienne!". Mais l'empereur d'Autriche, quand il eut dompté chez lui la révolution, dirigea contre l'Italie des forces imposantes. Après quelques succès, Charles-Albert fut battu à Custozza et à Novare. Et l'Autriche rétablit partout son pouvoir détesté.

Cependant les aspirations autonomistes n'étaient qu'étouffées. Le Piémont s'en constitua plus que jamais le protagoniste; et, faisant flèche de tout bois, donnant la main aux révolutionnaires, se servant des associations maçonniques, se ménageant dans Napoléon III un allié puissant, il recommença en 1859 la partie perdue dix ans plus tôt à Novare. Cette fois, grâce à la France, les armées italiennes furent heureuses. L'Autriche, vaincue à Palestro, à Magenta, à Solferino, dut céder la Lombardie à Victor-Emmanuel III. Puis le ministre audacieux et habile du roi de Piémont, Cavour, une fois la paix conclue, trop tôt au gré de ses ambitions, poursuivit par ses manoeuvres politiques l'achèvement de l'oeuvre qu'une guerre victorieuse avait laissée incomplète et provoqua les mouvements qui annexèrent successivement au Piémont la Toscane, Modène, Parme, Plaisance, les Romagnes, l'Ombrie. L'unité italienne s'accomplissait graduellement, de gré ou de force, parfois normalement, parfois grâce à des procédés entachés de violence et de déloyauté. Le royaume de Naples, succombant sous un coup de main, et les Etats pontificaux envahis venaient accroître le nouveau royaume. Mais l'Autriche tenait encore une des plus belles provinces italiennes, Venise, la reine de l'Adriatique, et la Vénétie. Pour la lui arracher, l'Italie s'allia cette fois à la Prusse, qui voulait enlever à la monarchie de Hapsbourg l'hégémonie de l'Allemagne. Ce fut la guerre de 1866, où les armées prussiennes

triomphèrent au pas de course et écrasèrent les Autrichiens à Koeniggraëtz et à Sadowa, pendant que les Italiens étaient encore battus par leur vieille ennemie à Custozza, sur terre, et à Lissa, dans une bataille navale. Fructueuses défaites, puisque le traité de Prague donna Venise au royaume d'Italie. On sait comment, en 1870, le dernier pas fut fait par la prise de Rome, qui ne fut pas une victoire, mais un attentat.

Toutes ces luttes, toutes ces guerres, avaient laissé au fond de l'âme italienne un sentiment profond d'inimitié contre l'Autriche. D'ailleurs celle-ci retenait encore sous son empire des populations d'origine italienne, dans les régions de Trente et de Trieste, l'*Italia irredenta* (l'Italie non rachetée). Et les italianissimes, les irrédentistes, ne s'en consolaient pas. Ce fut donc par un effort de raison politique, et en faisant violence à sa tradition nationale, que, cédant aux instances de l'Allemagne, disons mieux, de la Prusse, son alliée de 1866, l'Italie consentit à se lier par un traité d'amitié diplomatique avec l'Autriche, qu'elles avaient, seize ans plus tôt, dépouillée de concert. Cette triple alliance fut le chef-d'oeuvre de Bismarck. Se rapprocher de l'Autriche, sa victime, et rapprocher l'Italie de l'Autriche, longtemps la marâtre de cette dernière, quel coup de maître ! Pour y parvenir, il joua supérieurement des intérêts de chacune des parties contractantes. A l'Autriche il montrait dans cette alliance une garantie contre la Russie, dont l'hostilité pouvait mettre des obstacles aux visées austro-hongroises du côté des Balkans. A l'Italie il signalait l'importance de consolider sa situation acquise, d'entrer dans le concert des grandes puissances et de pouvoir consacrer sans crainte son énergie à son extension coloniale. Enfin, à l'Allemagne elle-même il inspirait un sentiment de sécurité orgueilleuse contre toute velléité d'agression, soit du côté de la France, soit du côté de la Russie. Voilà quelle fut la genèse de la Triplice.

Mais un tiers de siècle s'était écoulé, la situation européenne s'était modifiée. L'Italie, qui se considère solidement affermie dans sa possession d'état, n'avait plus les mêmes motifs d'adhérer au pacte bismarckien. Et, les raisons d'ordre diplomatique n'ayant plus la même force, les sentiments d'antipathie nationale ont repris toute leur violence. Les rancoeurs de 1848, de 1859, de 1866, se sont réveillées. La haine de l'Autriche, de l'ennemie héréditaire, est redevenue un facteur important de la politique italienne. Cela est tellement vrai que, si les ministres de Victor-Emmanuel III eussent voulu demeurer fidèles à la Triple Alliance et se ranger aux côtés de l'Autriche contre la France et l'Angleterre, nous croyons sincèrement qu'ils eussent été culbutés par une émeute, sinon renversés avec le trône par une révolution.

Mais, outre ce motif d'antipathie nationale, il y a le motif d'intérêt, toujours puissant pour l'Italie. Son ambition, vieille d'un quart de siècle, est de faire de l'Adriatique un lac italien. Elle convoite surtout Trieste et l'Istrie, dont la situation géographique et les avantages maritimes lui rendent la possession très désirable. Et elle réclame aussi Trente et le Tyrol comme terre italienne, dont l'adjonction à son territoire ne serait, d'après elle, que la juste rectification de sa frontière septentrionale, par l'extension de cette dernière jusqu'aux Alpes Rhétiques.

Donc, antipathie nationale et intérêt national, voilà les deux motifs qui ont poussé l'Italie dans la guerre formidable qui, depuis dix mois, ébranle l'Europe et le monde. Du point de vue de l'impartiale histoire, seront-ils jugés suffisants quand l'heure des appréciations rigoureuses et des jugements définitifs aura sonné ? Appartenant au camp des Alliés franco-anglo-russes et souhaitant ardemment leur triomphe, nous sommes trop mal placé pour trancher une question aussi complexe. L'entrée en ligne de l'Italie est certainement un

appoint précieux pour les puissances hostiles à l'Allemagne, et elle ne pouvait qu'être accueillie avec joie en France, en Angleterre et en Russie. Mais, écartant l'intérêt politique et militaire de la cause que nous soutenons, lorsque nous nous demandons quelle doit être la pensée intime d'un grand nombre de bons et sincères patriotes italiens en ce moment, il nous semble qu'ils doivent être cruellement embarrassés. La guerre s'imposait-elle à l'Italie? Était-elle nécessaire? Était-elle inévitable? Les griefs invoqués étaient-ils suffisants pour faire rompre, dans un moment critique, une alliance vieille d'un tiers de siècle et qui n'avait pas été sans avantages? La neutralité, maintenue jusqu'au bout et sans arrière-pensée, n'eût-elle pas été plus loyale et plus judicieuse? Nous croyons que beaucoup d'Italiens, appartenant aux plus hautes sphères, à Rome, à Naples, à Milan, à Florence, se posent ces questions angoissantes à l'heure actuelle. La guerre, telle qu'elle apparaît au monde épouvanté depuis dix mois, avec son cortège de massacres, de destruction et d'indescriptibles désastres, est quelque chose de si horrible qu'on se demande comment un gouvernement peut y précipiter son pays sans une nécessité inéluctable.

Dans tous les cas, lorsque les circonstances commandent impérieusement de tirer le glaive et de recourir à l'*ultima ratio regum*, il nous semble qu'on ne doit le faire qu'avec un sentiment de gravité douloureuse. Voilà pourquoi nous sommes restés stupéfaits devant les effusions d'allégresse lyrique du célèbre poète, romancier et dramaturge italien, Gabriele d'Annunzio, dont les dépêches transatlantiques nous apportaient l'autre jour le texte : " La partie est gagnée. Je viens de haranguer une multitude remuante. Le tocsin a sonné. Je suis ivre de joie. Après le miracle français, vous allez être témoins du miracle italien. " Il fallait que le poète fût sous le coup d'une exaltation bien irrépressible, pour proférer une

telle parole en un tel moment. Etre " ivre de joie " quand des millions d'hommes vont s'entre égorger, quand le sang va couler à flots, quand des milliers de foyers vont être désolés, quand le sol de la patrie court le risque d'être envahi et ravagé, quand on va nécessairement assister à des scènes de carnage, de deuil et de désolation, c'est faire preuve d'une déplorable légèreté d'esprit ou d'une lamentable sécheresse de cœur. Quelque glorieuse et profitable que puisse être cette guerre, d'Annunzio devra regretter d'avoir écrit cette phrase. Ce pauvre Emile Ollivier a porté pendant un quart de siècle la peine d'un mot mal interprété " Nous déclarons la guerre avec un cœur léger ". Il voulait dire avec une conscience sans reproches. Et, pendant vingt-cinq ans, on l'a appelé " l'homme au cœur léger ". Le mot de Gabriele d'Annunzio est autrement reprehensible. Et cependant jusqu'ici nous ne sachons pas qu'il ait provoqué aucune critique. Telle est souvent la justice de l'opinion.

La déclaration de guerre à l'Autriche n'a pas été sans causer une sérieuse tension politique. Elle a déterminé une crise ministérielle. Beaucoup d'hommes publics importants étaient en faveur d'une neutralité persistante. Nommons M. Giolitti, l'ancien premier ministre, et M. Luzzati. On prétend que le roi lui-même était de cet avis. En face de tendances contradictoires, M. Sallandra a cru devoir donner sa démission. Mais, après un interrègne de deux ou trois jours, Victor-Emmanuel lui a demandé de reprendre le pouvoir. Et de ce moment la guerre a été résolue. M. Sallandra a sollicité un vote de confiance et de crédit illimité, pour cette éventualité redoutable, et il l'a obtenu presque unanimement. Enfin, la rupture entre l'Italie et l'Autriche a été consommée le 23 mai. Et presque immédiatement les hostilités ont commencé. Des aviateurs autrichiens ont lancé des bombes sur Venise. Sur l'Adriatique une escadre italienne a coulé trois

contre-torpilleurs ennemis. Sur la frontière septentrionale, les Italiens ont envahi le Frioul. Pendant ce temps les Autrichiens menacent la haute Lombardie.

On affirme que l'Italie peut disposer de 3,000,000 de soldats. Il nous semble bien difficile d'admettre qu'elle puisse mobiliser immédiatement un tel nombre d'hommes. Disons qu'elle va jeter contre l'Autriche d'ici à quatre semaines une armée d'un million. C'est une terrible complication pour les deux empires germaniques, dans un moment où ils n'avaient pas trop de toutes leurs forces pour tenir tête à la Russie, à la France et à l'Angleterre. D'après les prévisions les plus raisonnables, cette intervention italienne devrait leur porter un coup fatal.

* * *

Avant d'aborder le domaine politique proprement dit, il nous faut encore parler d'un fait de guerre qui a causé partout la plus profonde sensation. Le 8 mai, le magnifique paquebot *Lusitania*, de la compagnie Cunard, a été coulé bas en un quart d'heure, par un sous-marin allemand, dans les eaux de l'Irlande, lorsqu'il faisait route vers Liverpool. Il était parti de New York le 1er mai et portait à son bord 2,000 personnes, tant passagers qu'employés et hommes d'équipage. Sur ce nombre, environ 1,300 ont été engloutis dans les flots ou sont morts des suites du sinistre. Ce monstrueux attentat a provoqué dans l'univers un cri d'indignation. Ce n'est plus là de la guerre, c'est de l'assassinat. L'Allemagne avait droit de couler ce vaisseau, puisqu'il portait, dit-on, des munitions et des armes destinées aux Alliés. Mais elle devait donner à ceux qui étaient à son bord le temps de l'évacuer. Sans avis, sans délai, elle a fait périr des centaines de non belligérants, d'Américains, d'étrangers de diverses nations neutres, qui s'en

allaient paisiblement en Europe pour leurs affaires. Elle a voué délibérément à la mort des femmes et des enfants. Elle a commis un nouveau crime, qu'aucune argutie, qu'aucune thèse spécieuse ne sauraient faire amnistier. Toutes les nations neutres se sont émues en présence d'un acte aussi monstrueux. Aux Etats-Unis surtout l'impression a été profonde. Une centaine de citoyens américains — dont quelques-uns très en vue, comme M. Vanderbilt et M. Frohman—ont péri à bord du *Lusitania*. Le gouvernement de Washington a immédiatement adressé à l'Allemagne une note très énergique, dans laquelle il proteste et demande réparation. Ce document rappelle que les Etats-Unis ont déjà plusieurs sujets de plainte. Il mentionne les cas du steamer *Falaba*, coulé par un sous-marin allemand, le 28 mars, et à bord duquel un citoyen américain a péri; du steamer américain *Cushing*, assailli le 28 avril par un aéroplane allemand; du vaisseau américain le *Gulflight*, torpillé le 1er mai. Il déclare que la tactique allemande est contraire au droit international et aux lois de l'humanité. Il démontre que l'Allemagne n'a pas le droit de lancer contre des vaisseaux non combattants ses sous-marins, parce que ces derniers ne peuvent que détruire, sans appliquer les règles bien reconnues du droit de visite et de prise. Et elle demande la cessation de cette pratique inadmissible. Voici les deux derniers paragraphes de cette pièce importante: " Des expressions de regret et des offres de réparation, en cas de destruction de vaisseaux neutres coulés par méprise, si elles peuvent satisfaire les obligations internationales lorsqu'il n'y a pas eu perte de vie, ne sauraient justifier ni excuser une pratique dont l'effet naturel et nécessaire est de soumettre les nations neutres et leurs citoyens à des risques nouveaux et indéfinis. Le gouvernement impérial allemand doit s'attendre à ce que celui des Etats-Unis n'omette aucune parole ni aucun acte nécessaires à l'accomplissement

du devoir sacré qui lui incombe de maintenir les droits des Etats-Unis et de ses citoyens, et d'en sauvegarder la jouissance et le libre exercice. " Cette note est datée du 13 mai. Jusqu'ici le gouvernement allemand n'y a pas encore répondu. Mais il a commis récemment d'autres actes analogues à ceux que les Etats-Unis ont dénoncés. Et voici que les dernières dépêches nous apprennent qu'un vaisseau américain, le *Nebraskan*, a été coulé sur les côtes d'Irlande par un sous-marin ou une mine flottante. L'opinion américaine est naturellement très montée par suite de ces incidents. Les grands journaux ont publié des articles indignés. La *Tribune* de New York s'est écrié : " Ce conflit n'est pas un conflit entre nations, c'est une guerre entre la civilisation et la barbarie. Une victoire allemande signifierait la destruction de tout ce que l'Amérique a de meilleur et de plus noble dans sa vie nationale. " Le *World* a fait entendre des paroles menaçantes : " Si l'Allemagne veut la guerre avec les Etats-Unis, elle n'a qu'à continuer la ligne de conduite qu'elle suit en ce moment. "

Nous n'avons sans doute pas besoin d'ajouter qu'en Angleterre l'indignation n'a pas été moins intense. Le verdict rendu par le jury du coroner, qui a tenu une enquête après le sinistre, peut en donner une idée. On y lit ce qui suit : " Nous accusons devant le tribunal du monde civilisé l'empereur et le gouvernement de l'Allemagne, sous les ordres desquels ont agi les officiers du sous-marin, du crime de meurtre collectif. "

Mais les maîtres de l'Allemagne semblent se préoccuper fort peu des protestations et des jugements de l'opinion universelle. Ils font la guerre en barbares, d'après un système préconçu, prémédité, et formulé en axiomes implacables par leurs docteurs casqués et bottés, tels que leur fameux Bernhardi. Et rien ne les en fera dévier.

* * *

Abordons maintenant le chapitre de la politique anglaise, qui est vraiment, cette fois, d'un intérêt plus qu'ordinaire. La première partie de la session, reprise après les vacances de Pâques, n'avait rien qui pût faire prévoir les événements et l'évolution étonnante dont nous aurons à nous occuper dans un instant.

Elle a été marquée surtout par la discussion relative aux droits sur les alcools. Le chancelier de l'échiquier a soumis à la Chambre, le 29 avril, les propositions du gouvernement. Elles comportaient une augmentation de \$3.93 par gallon sur le whiskey, le brandy et le gin, un nouveau droit d'accise sur les bières, élevé de \$6 à \$9 le baril, un droit de 12 chelins par gallon sur les vins mousseux. Sur les autres vins les droits actuels étaient quadruplés. Le gouvernement prenait sous sa direction la vente de toutes les boissons alcooliques dans les régions où l'on manufacture du matériel de guerre et où se font les expéditions par mer. Dans ces zones, les auberges et restaurants devaient être réglementés ou supprimés, les heures de vente devaient être restreintes, et l'usage des boissons non enivrantes devait être encouragé. Le principe d'une indemnité à ceux dont les intérêts financiers seraient lésés était adopté. En soumettant ces propositions, M. Lloyd George a appelé l'attention de la Chambre sur les méfaits de l'alcool. Il a affirmé que les rapports les plus précis démontrent que l'abus des boissons fortes entrave la production des munitions et des engins de guerre et nuit à la rapidité des transports. Sur d'importants travaux la perte de temps dans une semaine a été de 23 pour cent et, ailleurs, de 15 pour cent. Dans une fabrique de munitions, sur 8,000 employés 1,800 ont manqué à l'appel, après les trois jours des vacances de Pâques. Le temps perdu à boire, dit

le chancelier, équivaut au travail de 150,000 hommes. Le ministère ne s'est pas cru justifié d'adopter la prohibition totale, tant qu'il n'aura pas épuisé tous les autres moyens.

La mesure proposée par le gouvernement a malheureusement provoqué une violente opposition. Les intérêts menacés se sont coalisés pour se défendre. Et, particularité regrettable, le parti nationaliste a manifesté son hostilité irréductible aux propositions ministérielles, inspirées pourtant par le patriotisme le plus clairvoyant. Les députés irlandais ont déclaré qu'elles auraient pour résultat de tuer toutes les distilleries d'Irlande, qui forment l'une des sections les plus importantes de l'industrie nationale. Le gouvernement a été obligé de reculer et d'abandonner la surtaxe sur les alcools, les vins et la bière.

Le 4 mai, M. Lloyd George a prononcé son discours budgétaire. Voici quelques-uns des chiffres qu'il a donnés. Pour l'année fiscale 1915-1916, le revenu probable sera de \$1,350,910,000, soit une augmentation de \$218,190,000 sur l'année écoulée. Eu égard aux dépenses de la guerre, le déficit dans les opérations totales sera de \$2,571,730,000, d'au-delà de *deux milliards* et demi. En supposant que la guerre dure six mois, sans tenir compte des avances aux Alliés, les dépenses pour la soutenir seront de \$10,000,000 par jour. Si elle dure douze mois, le déficit sera de \$4,311,610,000. Voilà la somme qu'il va falloir trouver, outre le revenu régulier du gouvernement, durant la présente année. Pour les premiers huit mois de l'année financière, la guerre a coûté \$1,535,000,000. La dépense a été graduelle, plus grande durant les seconds quatre mois que durant les premiers. La dette de l'Angleterre a presque doublé, et dépasse en ce moment \$5,000,000,000.

Jetant un coup d'oeil général sur la situation, le chancelier de l'échiquier a émis l'opinion qu'il serait à propos de déterminer entre les Alliés quel rôle la Grande-Bretagne devait

surtout jouer dans la coalition, le plus utilement pour cette dernière. Elle peut conserver la maîtrise de la mer, et c'est là un service considérable rendu aux Alliés, un service essentiel à leur succès final, spécialement si la guerre doit se prolonger. Elle peut maintenir sur pied une grande armée continentale. Et elle peut, en troisième lieu, faire ce qu'elle a fait durant les guerres napoléoniennes, porter le fardeau principal de la finance pour les Alliés. La Grande-Bretagne, a fait observer M. Lloyd George, peut accomplir la première et la troisième de ces tâches; mais, quant à la deuxième, elle ne peut s'en acquitter que dans certaines limites. Elle a déjà levé une énorme armée, mais il devient opportun de recruter avec discernement. Cette dernière parole a été beaucoup commentée. Evidemment le chancelier de l'échiquier a voulu dire, non pas qu'il faut cesser de recruter, mais qu'il faut le faire en s'abstenant d'enlever, aux industries productives des choses indispensables pour bien faire la guerre, les bras dont elles ont besoin. M. Lloyd George n'a proposé aucun impôt nouveau, mais il a laissé entendre que, dans quelque temps, il sera peut-être nécessaire d'augmenter le revenu pour faire face aux obligations accrues.

Il nous reste maintenant à parler du mémorable événement politique auquel vient d'assister le Parlement britannique: la formation d'un grand ministère de coalition. Il y a quelques semaines rien ne le faisait prévoir. Mais, plus récemment, il parut manifeste que le cabinet n'avait plus suffisamment cette autorité non politique, cette autorité nationale, dont un gouvernement a besoin pour commander, pour diriger, pour ordonner les grands sacrifices, pour réunir en un faisceau puissant toutes les énergies et toutes les facultés d'un peuple, au milieu d'une crise redoutable comme celle-ci. Certains incidents se produisirent qui accentuèrent cette impression. Le plus marqué fut le conflit entre M. Winston

Churchill, le premier lord de l'Amirauté, et lord Fisher, le chef naval du Conseil de l'Amirauté, conflit qui eut pour résultat la démission de ce dernier. En même temps, une campagne de presse se poursuivait, non pas précisément contre, mais autour de lord Kitchener, dont on représentait les multiples tâches comme disproportionnées avec les forces d'un seul homme. Bref, la confiance était ébranlée et l'opinion s'énervait. La guerre semblait devoir se prolonger. De plus grands efforts paraissaient urgents, de plus lourds sacrifices s'imposaient, des mesures radicales seraient peut-être indispensables. M. Asquith sentit que la situation devenait trop embarrassante pour le cabinet de parti qu'il dirigeait depuis si longtemps. Et il se persuada qu'il fallait faire appel aux hommes de tous les partis, afin que le ministère, représentant toutes les opinions, fût en pleine réalité le gouvernement de toute la nation. Ayant fait agréer ses vues par ses collègues, il écrivit à M. Bonar Law, le chef de l'opposition, une lettre dont nous extrayons ce passage : "Après une longue et sérieuse considération, j'en suis venu définitivement à la conclusion que, pour conduire la guerre à une issue décisive et heureuse, il faut l'action d'un cabinet qui représente tous les partis dans l'Etat... Dans cette grave et difficile situation, mes collègues ont mis leur démission entre mes mains, et je suis en état de vous inviter, vous et vos amis politiques, à joindre vos forces aux nôtres dans une combinaison administrative, à laquelle je convierai aussi les chefs du parti irlandais et du parti ouvrier, et dont l'action commune, sans préjudice de la poursuite future de nos différentes fins politiques, sera consacrée uniquement à la conduite de la guerre." L'opposition ne s'est pas dérobée à cette invitation. Après d'assez longs pourparlers, un cabinet de coalition a été constitué avec le concours du parti unioniste et du parti ouvrier. En voici la composition : premier ministre et premier lord du trésor, M.

Asquith; ministre sans portefeuille, lord Lansdowne; lord chancelier, Sir Stanley Buckmaster; lord président du Conseil, lord Crewe; lord du sceau privé, lord Curzon de Kedleston; chancelier de l'échiquier, M. McKenna; secrétaire d'Etat de l'intérieur, Sir John Simon; secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, Sir Edward Grey; secrétaire d'Etat pour les colonies, M. Bonar Law; secrétaire d'Etat pour l'Inde, M. Austen Chamberlain; secrétaire d'Etat de la guerre, lord Kitchener; ministre des munitions, M. Lloyd George; premier lord de l'Amirauté, M. Balfour; président du Bureau de commerce, M. Walter Runciman; président du bureau du gouvernement local, M. Walter Hume Long; chancelier du duché de Lancastre, M. Winston Churchill; secrétaire en chef de l'Irlande, M. Birrell; secrétaire d'Etat pour l'Ecosse, M. McKinnon Wood; premier commissaire des travaux, M. Lewis Harcourt; président du Bureau d'Education, M. Arthur Henderson; procureur général, Sir Edward Carson. On voit par cette liste qu'un nouveau ministère a été créé, celui des munitions. C'est une nécessité de l'heure présente; on a confié ce poste de confiance à M. Lloyd George, avec l'entente tacite qu'il retournera au ministère des finances, aussitôt que les circonstances le permettront. Dans cette combinaison, le rôle sacrifié est celui de M. Winston Churchill, qui accepte une sinécure comme celle de chancelier du duché de Lancastre. Il fait preuve en cela d'une abnégation qui ne lui nuira pas pour l'avenir. Le chef du parti ouvrier, M. Henderson, fait partie du cabinet, mais M. John Redmond n'a pas cru devoir accepter, vu la situation particulière du parti dont il est le chef. Sir Edward Carson est un des membres du nouveau ministère, et ce n'est pas l'un des aspects les moins surprenants de la situation. Si les derniers dix mois ne nous avaient habitués aux choses extraordinaires, l'avènement d'un tel ministère nous plongerait dans le plus profond étonne-

ment. Voir siéger dans la même administration M. Asquith et M. Balfour, M. Lloyd George et lord Lansdowne, M. Winston Churchill et M. Bonar Law, n'est-ce pas renversant ? Qui eût prévu cela, il y a un an ? Comme il est vrai de dire que les événements sont souvent plus forts que les hommes !

L'histoire parlementaire anglaise nous a rarement fait assister à un tel spectacle. Rien d'analogue ne s'est produit, croyons-nous, depuis la coalition de 1806, lorsque se forma "le ministère de tous les talents", à la mort de William Pitt. On y vit figurer à la fois les collègues et les amis fidèles de ce grand homme d'Etat tory, tels que lord Grenville, lord Castlereagh, M. Wyndham, à côté de Charles Fox son illustre et constant adversaire. Il s'agissait alors de soutenir la guerre contre Napoléon. Aujourd'hui les circonstances ne sont pas moins graves, et nous applaudissons à l'acte patriotique que viennent d'accomplir les hommes politiques d'Angleterre. Quand la sécurité et la grandeur nationales sont en cause, les partis doivent faire taire leurs voix discordantes et s'unir dans un commun effort pour le salut de la patrie.

Thomas CHAPAIS.

Saint-Denis, 27 mai 1915.

Chronique des Revues

SOMMAIRE. — LE PAPE ET LA GUERRE (Extrait d'une brochure de M. le chanoine Desgranges—février 1915). — LES JEUX DES VIEILLARDS SAGES (D'un article de M. Frédéric Masson, de l'Académie française—31 mars 1915). — UN RÉSULTAT DE LA GUERRE (Article de M. François Vuillot—24 février 1915). — LES DERNIÈRES PRIÈRES À LA CATHÉDRALE DE REIMS (Préface de *Pour ceux qui luttent, pour ceux qui pleurent*, par M. l'abbé Thellier de Poncheville, chez Bloud, à Paris, 1915). — VINGT ANS, S'IL LE FAUT (Article de Colette Yver—*Le Gaulois*, 16 mars 1915). — LE CARDINAL MERCIER (D'un article des *Lectures pour tous*—15 février 1915). — UN BEAU GESTE ET UN JOLI MOT (Scène d'hôpital, racontée par un témoin oculaire—Paris, 18 mars 1915). — COMMENT LES ANGES FIRENT LES NATIONS (Du *Gaulois*, 22 avril 1915).

LE PAPE ET LA GUERRE (Extrait d'une brochure de M. le chanoine Desgranges—février 1915). — Le mois dernier, la bonne providence nous ayant favorisé, par la plume de Mgr Paquet, par celle de M. le professeur Lagacé et aussi par celle de M. le professeur Nagant, nous n'avons pas écrit de chronique des revues. Ce qui fut omis n'était que remis. Nous avions en portefeuille plus d'une jolie page. C'est encore au chanoine Desgranges que nous devons la première. Avec cette aisance et ce naturel qui font de ses écrits comme de ses discours des choses si intéressantes à lire ou à entendre, M. Desgranges a traité le délicat sujet de la neutralité de Benoît XV dans la présente guerre et de la manière catholique de l'entendre. A plusieurs reprises, il en a parlé à ses auditeurs ou à ses lecteurs. C'est à Bordeaux qu'il avait prononcé le discours qui fut mis ensuite en brochure sous ce titre *Le pape et la guerre*. Depuis, l'on s'est ému

dans les sphères gouvernementales et, malgré l'*union sacrée* de tous les partis, le ministre, M. Malvy, a défendu à Mgr Gibergues de Valence de laisser M. Desgranges donner une conférence à ses diocésains. Il y a là un hommage indirect à la valeur de l'action oratoire de notre éminent ami. Les mesquines vexations, auxquelles il s'est d'ailleurs habitué depuis longtemps dans ses tournées de conférences contradictoires si extraordinaires, ne l'empêcheront pas de parler encore et d'écrire, nous en sommes certain, et l'apôtre qui est en lui saura bien prouver de nouveau que *le verbe de Dieu ne s'enchaîne pas*. En attendant, voici comment, à Bordeaux, après avoir superbement établi l'injustice et la désastreuse inopportunité des attaques dirigées contre la politique du Saint-Père Benoît XV, M. le chanoine concluait son discours :

C'est à cette heure décisive de notre histoire que nous allons, contre toute justice, commettre la criminelle folie de lancer contre le pape des attaques, avidement exploitées par nos adversaires, qui les transforment déjà contre nous en armes empoisonnées et à double tranchant : aux catholiques des pays neutres, on montre ces articles en disant : " Voyez combien la France est impie jusque dans l'effroyable épreuve " ; au pape et à son entourage on les présente plus complaisamment encore en insinuant : " Vous voyez bien que votre coeur est aveugle et que vous ne pouvez rien espérer de ce peuple ! "

Il importe que tous les bons Français égarés dans cette néfaste campagne ouvrent enfin les yeux ! Pour mener à bien une guerre si meurtrière et aux conséquences si décisives et si vastes, resserrons encore ce qu'on a appelé de ce nom sublime : l'*union sacrée* !

Union sacrée ! Ce n'est pas seulement le syndiqué révolutionnaire et le prêtre de Jésus-Christ qui mêlent leur sang, sur les tranchées, dans une suprême étreinte ; ce n'est pas seulement le peuple tout entier se serrant unanime autour du gouvernement comme les soldats autour de leurs chefs. Union sacrée ! C'est la France des vivants se joignant à la France de nos morts pour présenter l'intégrité de son patrimoine de gloire aux peuples qui ont reçu d'elle, des rives du Mississipi et du Saint-Laurent à cel-

les de l'Euphrate et du Nil, la foi et la liberté ! Union sacrée, c'est l'ensemble jalousement gardé de toutes nos traditions et de toutes nos attitudes, de toutes nos victoires et de tous nos chefs-d'oeuvre, et que nous ne pouvons laisser couper en deux par des mains sacrilèges : c'est toute la patrie, celle qui honore les artistes et s'incline bien bas devant les soeurs de charité, qui célèbre les soldats de Valmy et glorifie les héros des croisades ; que la verve de Voltaire n'empêcha jamais de s'agenouiller devant Jeanne d'Arc, notre sainte héroïne ; que l'*Encyclopédie* et les romans d'amour ne rendent pas ingrate à l'égard des chefs-d'oeuvre de Corneille, de Bossuet et de Pascal ; qui ne renie pas de Mun pour exalter Renan ! Union sacrée ! c'est la réconciliation des deux Frances, puisque les deux Jeunes-ses sont confondues dans une même immolation pour les défendre ; c'est notre territoire reconstitué, qui verra s'élever demain des mairies plus libres et des écoles plus prospères, mais où ne s'écrouleront pas les cathédrales et les clochers de village que les obus allemands auront épargnés : c'est notre culte aimant et jaloux pour les cendres de tous nos aïeux, mais aussi pour les croix qui protègent leurs tombes et restent à jamais leur espérance et leur gloire. Union sacrée, ah ! messieurs, réalisons-la dans l'intégrité de toutes nos forces, dans la fidélité à toutes nos alliances et à toutes nos amitiés ! C'est en son nom que j'adjure tout patriote qui ne partage pas nos croyances, qui les a peut-être combattues, mais qui fait, à cette heure, passer le patriotisme avant tout, de ne pas consommer un divorce irrémédiable entre le coeur de la France pétrie de christianisme depuis quinze siècles et le coeur de celui qui représente Jésus-Christ sur la terre !

LES JEUX DES VIEILLARDS SAGES (D'un article de M. Frédéric Masson, de l'Académie française—31 mars 1915). — Pourquoi faut-il que ces fières et si justes paroles ne soient pas entendues et comprises de tous les Français de France ? Quelle différence il convient en effet de voir entre l'action et l'influence dans le monde du chef de l'Eglise et les rêves et les utopies des messieurs qui siégeaient naguère à La Haye ? Et la raison profonde de cette différence où est-elle, sinon dans ce fait que le pape, pour appuyer ses conseils et ses directions, a le droit de compter sur les sanctions éternelles. Comment

prêcher l'ordre et la morale, le respect de la vie et celui du droit, quand on ne s'appuie sur rien ? Je connais peu de pages plus saisissantes que celle qu'a écrite récemment M. Frédéric Masson sur *Les jeux des vieillards sages*. Qu'on la lise et qu'on la médite. Forcément, on pensera au mot du psalmiste : *In vanum laboraverunt... nisi Dominus aedificaverit !* Comme c'est vrai, historiquement aussi bien que théologiquement ! Quelle plus jolie peinture fut jamais faite des inutiles agissements des *sages* de l'humanité, qui persistent à se passer de Dieu et de ceux qui le représentent sur la terre ?

Dans une ville humide et mélancolique, qu'un brouillard perpétuel enveloppe d'un voile de crêpe mouvant au vent qui passe ; dans la cité des fièvres où les âmes les plus joyeuses s'embrument, des vieillards s'assemblaient depuis quinze ans — beaucoup de vieillards. Ils étaient quatre pour chacun des Etats du monde, quatre pour l'Allemagne, quatre pour les Etats-Unis d'Amérique, quatre pour l'Argentine, quatre pour l'Autriche, autant pour la Belgique, la Bolivie, le Brésil, la Bulgarie, le Chili, la Chine, la Colombie, Cuba, le Danemark, la République dominicaine, l'Equateur, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, Guatemala, Haïti, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, Nicaragua, la Norvège, Panama, les Pays-Bas, le Pérou, la Perse, le Portugal, la Roumanie, la Russie, Salvador, la Serbie, Siam, la Suède, la Suisse, la Turquie, l'Uruguay et le Vénézuéla. Soit quarante-deux Etats ! Ce qui, multiplié par quatre, faisait cent soixante-huit vieillards, conseillers permanents à la cour d'arbitrage entre nations. Il y avait encore un conseil administratif de quarante-huit membres. Soit deux cent seize délibérants, sans compter les secrétaires, attachés, employés, scribes de tous rangs. Cette profusion de personnages exigeait pour les délibérations un palais immense, et on le vit bien aux plans qui furent tracés pour être exécutés aux frais d'un multimilliardaire américain, jaloux de la gloire de Nobel. Tous ces personnages âgés, considérables et largement défrayés, étaient réunis pour jouer à un jeu renouvelé des Grecs, de Henri IV et de l'abbé de Saint-Pierre, le jeu de la paix. Comme cette fois l'idée avait été lancée par de très hauts et très puissants seigneurs, et qu'elle avait trouvé dans le monde catholique, dans le monde protestant et dans les divers mondes

socialistes, des adhésions enthousiastes, il semblait que, cette fois, on dût presque la prendre au sérieux. Au moins réunissait-on beaucoup de monde pour en parler, et fallait-il bien de la place pour tout ce monde. Il ne s'agissait pas seulement, en effet, de faire triompher le principe de l'arbitrage entre des nations ayant un différend à régler. Cela n'avait rien de neuf; l'arbitrage était passé dans les moeurs diplomatiques bien avant qu'une cour d'arbitrage fût instituée. Certaines nations trouvaient bien qu'à certaines sentences, dont l'équité était au moins douteuse, elles avaient perdu davantage qu'à soutenir une juste guerre; mais c'est là, sans doute, ce qu'on appelait le progrès des moeurs, et ce n'était pas trop d'y sacrifier la légitime propriété d'une province, l'une des plus riches qui fussent au monde.

Qu'on s'efforçât à prôner entre nations la procédure d'arbitrage, qu'on conclût à ce sujet mille et un traités, de façon à épuiser les circonstances et les présomptions, c'était déjà une occupation que des vieillards à l'estomac fatigué devaient préférer à aller au café. Quand ils avaient raffiné, six heures durant, sur les hypothèses qui ne pouvaient pas se présenter, ils s'allaient coucher contents, sans imaginer un instant — tant leur naïveté était profonde — que, à la première querelle sérieuse entre nations, tous ces papiers sur lesquels ils avaient sué, en burinant les lois de la paix, seraient escamotés. C'est là un tour qu'ils n'attendaient point et ils en demeurèrent baba, tout comme un Sultan auquel Robert Houdin eût volatilisé sa favorite.

Ils ne se contentaient même pas de cela. Comme ils excellaient à faire durer le plaisir et leurs appointements, ils entreprirent de régler la guerre. Peu s'en fallut que ces quelques barbons ne décrétassent le nombre de soldats que chaque pays pourrait entretenir, la quantité de vaisseaux et de canons. Ils légiféraient sur les fusils et les balles, les obusiers et les bombes, les mines, les torpilles, les aéroplanes. Ils avaient, de tous ces objets, des réductions en plomb, comme il sied pour se rendre compte. Ils faisaient des essais de sous-marins et de torpilles dans un bassin où ils effrayaient les poissons rouges. Sur une table immense, ils rangeaient leurs soldats. Ils se disaient: " Toi, tu auras tant de bottes et toi tant; quant à l'Allemagne... " S'ils avaient levé les yeux, ils eussent vu, sur la physionomie de leur collègue allemand, l'ironie lourde avec laquelle il constatait son triomphe. Mais leur myopie le leur défendait et ils ne se doutaient même pas, les pauvres, que tous leurs jouets de plomb et toutes leurs boîtes à soldats, de quelque couleur que les soldats fussent peints, arrivaient de Nuremberg.

Affolés par une étonnante vanité, ils réglementaient la guerre; ils parlaient du ton d'un magister aux peuples et aux rois et ils les morigénaient. Ils décidaient que telle action serait permise et telle interdite; ils coupaient les obus en quatre comme des cheveux; ils dissertaient et ratiocinaient devant le temple de Janus, dont les portes étaient fermées; ils étaient contents d'eux-mêmes; ils avaient répandu à grands flots le pacifisme, et ils avaient notablement avancé le désarmement; avec les arguments dont ils avaient enseigné l'usage, on avait, dans leur pays, réduit à quelques mois le service armé; on avait démoli les places fortes; on allait abattre les remparts de Paris; on avait arrêté les armements, on avait réduit le nombre des navires. A quoi bon s'armer? A quoi bon se préparer contre un ennemi que ces messieurs déclaraient imaginaire? A quoi bon dépenser de l'argent pour de gros canons, pour des coupoles, pour des blindages? Ouvrons nos coeurs à la tendresse, ouvrons nos bras à tous les peuples, et si, par impossibilité, il arrivait que, malgré la haute cour d'arbitrage et les traités et surtraités, une guerre s'engageât, ce serait une guerre où MM. les arbitres diraient à chaque instant leur mot, pareraient les coups dangereux, arrêteraient les corps à corps et n'auraient qu'un mot magique à prononcer pour que les adversaires mettent bas les armes.

Durant ce temps, debout dans un coin de la salle, enveloppé d'un grand manteau couleur de muraille, l'empereur allemand attendait que son heure fût venue et que le travail de la désorganisation militaire fût heureusement terminé.

UN RÉSULTAT DE LA GUERRE (Article de M. François Veillot—24 février 1915). — Et la guerre est venue, terrible, désastreuse, effarante, les inoffensifs jeux des vieillards n'y pouvant rien. Cette guerre, l'on sait assez de quelles ruines elle jonche le sol de la vieille Europe. Aura-t-elle, au moins, quelques bons résultats. En France, surtout, ramènera-t-elle les esprits à une vue plus juste et plus chrétienne des événements et des faits? M. François Veillot estime que le renouveau religieux, qui se manifeste au pays de nos pères, n'est pas factice et qu'il se maintiendra, parce que, dit-il, ce renouveau, c'est un résultat et non pas une surprise. Mais écoutons-le parler lui-même :

Dès lors, en effet, que le réveil religieux dans la génération saisie par la guerre est un résultat, nous avons le droit de présumer qu'il sera aussi un point de départ. Il n'est pas un incident fortuit, perdu dans l'espace; il est l'anneau d'une chaîne et, de même qu'il suppose l'anneau qui le précède, il appelle invinciblement l'anneau qui le doit suivre. En un mot, les causes qui l'ont produit le maintiendront. Ces causes, au surplus, ne sont pas difficiles à percevoir. On peut les ramener à quatre fondamentales. Un mot sur chacune d'elles. Il est bon de les connaître; elles peuvent raffermir actuellement notre confiance et plus tard éclairer notre action.

La première de ces causes est incontestablement la prière. Le retour à Dieu de tant d'âmes françaises est, pour toute la France, une grâce insigne, on peut dire miraculeuse. Cette grâce, il est certain que notre pays ne la méritait pas; car la grâce est un don divin qui dépasse infiniment les mérites de l'homme. Mais il n'est pas moins incontestable que nous l'avions implorée. Nous l'avions implorée, depuis longtemps, par ces prières ferventes et tenaces qui sont de force à désarmer la justice et à décider la miséricorde. Il est impossible, en effet, de calculer la somme des prières qui, durant ces dernières années, ont jailli de l'âme française, encore moins d'en mesurer la puissance, La piété du peuple de France a partout rajeuni les vieux sanctuaires et créé de nouveaux pèlerinages; elle a multiplié les confréries, les solennités, les missions, les retraites; elle a poussé des foules innombrables à la Table sainte. L'apostolat des infidèles a ensemencé le monde de sueurs et de sang français. Les communautés religieuses ont levé de notre sol en inépuisables moissons. Sans doute, un grand nombre d'entre elles ont dû chercher refuge à l'étranger. Mais, par leur voix, de la terre d'exil, ce n'est point la vengeance, c'est encore la pitié qui criait vers le ciel. Et, si Dieu a déchaîné sur nous le fléau de la guerre pour châtier nos méfaits, c'est pour exaucer nos prières qu'il en a fait germer ce renouveau de foi.

Or, ces prières, ces pratiques surnaturelles et toutes ces oeuvres pies ont efficacement contribué à créer, chez les catholiques de France, une élite militante et convaincue. Deuxième cause de relèvement. Une élite au milieu de la foule, c'est le levain dans la pâte, c'est le levier sous la masse. Cette élite, qui, déjà du temps de la paix, organisait, encadrait, conduisait le peuple, nous la retrouvons en ce moment, disséminée, mais agissante, au sein de l'armée comme à travers le pays. C'est elle qui, sur le front de bataille, entretient les énergies, soutient les endurance, entraîne les audaces. C'est elle qui, dans les villes et dans les campagnes,

suscite, anime et dirige les institutions d'assistance et de secours. Et c'est elle enfin qui, par son exemple et par son influence, ramène à la religion qu'elle pratique les âmes qu'elle console ou qu'elle fortifie.

Mais, je l'ai dit, cette élite n'avait pas attendu la guerre pour se mettre à l'action. Et nous touchons ici à la troisième cause du renouveau. Je veux parler de ces oeuvres populaires qui, multipliées presque à l'infini, ont établi, entre les catholiques, entre les prêtres et la multitude des travailleurs, un contact intime et permanent. Fondations charitables, organisations économiques, établissements de patronage, associations d'enseignement, le zèle du prochain a pris toutes les formes. Groupées autour des paroisses et des diocèses, imprégnées par eux du suc de la doctrine et du ciment de la hiérarchie, ces créations sans nombre ont répandu, avec leurs bienfaits particuliers, la connaissance et l'amour de la religion. Cette religion, calomniée, traquée, dépouillée, s'est manifestée au peuple par ses services, par ses lumières et par sa bonté. Et les vieilles traditions chrétiennes de notre race, qu'on croyait mortes et qui n'étaient qu'assoupies, ont frémi dans les profondeurs de la nation.

Nous venons de rappeler les injures et les attaques dont l'Eglise de France a été victime. C'est la quatrième raison fondamentale de sa résurrection. Les vexations qui l'ont poursuivie l'ont mise en évidence et lui ont concilié la sympathie des honnêtes gens. La résistance inlassable où elle s'est retranchée contre ses persécuteurs lui a conquis le respect des esprits fiers et justes. Résignée sous le joug, acceptant les aumônes de ses bourreaux, elle eût encouru les dédains de l'opinion publique et se fût bientôt enfouie dans le silence. Opposant sa doctrine et ses droits aux prétentions de ses ennemis, défendant ses libertés contre leurs agressions, sacrifiant d'un geste magnifique tout son patrimoine afin de maintenir sa dignité, elle a forcé l'estime populaire.

Il était donc logique et naturel que, dans les heures poignantes, elle attirât les âmes angoissées et loyales. La crise sociale avait déjà esquissé ce mouvement; le déclenchement de la guerre n'a fait que l'élargir et le précipiter. Nous n'avions pas appelé cette effroyable et douloureuse leçon, mais nous devons en constater les effets.

Ce que nous pouvons reconnaître aussi, à la lumière de ces résultats, c'est l'admirable et clairvoyante sagesse des directions pontificales. Avez-vous remarqué qu'en indiquant les raisons déterminantes du renouveau religieux nous n'avons fait que signaler les courants que l'impulsion de Rome a déterminés ou fortifiés parmi nous? L'intensité de la prière, et

surtout la fréquence et la ferveur de la communion; le groupement des catholiques autour de leurs pasteurs et leur dévouement aux masses populaires; la résistance aux lois injustes et l'héroïque attachement de l'Église à ses principes et à sa constitution, n'est-ce pas, avec la collaboration de notre soumission affectueuse et active, l'oeuvre des papes? N'est-ce pas, en particulier, l'oeuvre du dernier pontife, dont la " flamme ardente " a jeté dans le monde, et très spécialement en France, une dévotion plus vive au sacrement de l'autel, ainsi qu'un zèle plus chaud, plus résolu pour la vérité, pour l'union, pour la discipline et pour l'apostolat? La parole sacrée se vérifie une fois de plus : c'est l'obéissance qui remporte les victoires.

Nous poursuivrons dans cette voie lumineuse et féconde. Elle nous donnera les moyens de maintenir les progrès qu'elle nous a permis de réaliser. Benoît XV a déjà témoigné qu'il prolongerait, sur ce point, l'influence et la direction de Pie X. La charité, qu'il a glorifiée dans sa première encyclique, renferme tout l'amour qui nous élève à Dieu et tout l'amour qui nous unit au peuple. Abandonnés avec une pleine confiance à sa conduite inspirée, ne redoutons pas les assauts de l'ennemi ! Trente-cinq ans de domination anticléricale ont abouti, par la grâce divine, au réveil de la foi dans la conscience française. Ce n'est pas quand les adversaires de la religion se trouvent réduits à l'état de minorité qu'ils obtiendront le succès définitif que n'a pu leur procurer le long exercice d'un pouvoir presque absolu !

LES DERNIÈRES PRIÈRES À LA CATHÉDRALE DE REIMS (Préface de *Pour ceux qui luttent, pour ceux qui pleurent*, par M. l'abbé Thellier de Poncheville, chez Bloud, à Paris, 1915). — Ce renouveau religieux dont nous parle M. François Veillot dans la citation qui précède, la cathédrale de Reims, avant d'être dévastée comme l'on sait par les obus allemands, en avait été témoin. Les soldats de France y étaient venus prier, aux premiers jours de la campagne. Notre éloquent collaborateur, M. l'abbé Thellier de Poncheville, les avait harangués, eux et d'autres avec eux. Il publiait naguère les discours ainsi prononcés avant le bombardement. De l'émouvante préface, dont il a orné ce livre nouveau, nous extrayons ces pages qui font pleurer.

Certain soir, l'émotion grandit. Tout le choeur apparut enveloppé de larges tentures funèbres, apprêts de l'office qui se chantait le lendemain à la mémoire du pape défunt. La cathédrale se doutait-elle, en cette veillée mélancolique, qu'elle prenait ses vêtements de deuil pour son propre ensevelissement prochain ? Nous songions, nous, à nos morts, à ceux de nos camarades déjà frappés ou marqués par le doigt de Dieu. Devant ce catafalque en attente, plus d'un à ce moment tragique s'est silencieusement demandé si ses funérailles ne se préparaient pas auprès de son clocher natal. Pour qui les chants de l'absoute vont-ils retentir demain et quel nom, parmi les nôtres, s'inscrira sur la pierre du tombeau de famille, au cimetière du pays ?...

Un dimanche, journée de sérénité liturgique, nos rangs se déploierent triomphalement en une interminable procession de cierges. Le crépuscule avait envahi l'immense basilique. Lueurs et chants allaient se perdre dans l'ombre profonde des voûtes. Mais nos mouvantes lumières faisaient apparaître tout le long des allées latérales, en un circuit rayonnant, l'éclat des visages radieux. L'allégresse du *Magnificat* exultait aux lèvres de ces chrétiens qui se savaient livrés à un destin meurtrier. Les fêtes des catacombes mettaient sur cette scène, toute semblable aux leurs, un reflet de leur gravité confiante et sereine. Et nous rêvions à d'autres spectacles, moins chargés de tristesses, aux cortèges de joie qui s'étaient déroulés en ces nefs, lors des grandes gloires passées, à ceux qu'y conduirait l'avenir magnifique. Nous nous étions promis de nous retrouver, après l'effroyable hécatombe, pour une procession d'action de grâces, aux accents du *Te Deum*, quand la victoire aurait fait étinceler nos drapeaux et ensoleillé nos verrières... L'étoffe de nos oriflammes connaîtra cette apothéose, mais le feu des barbares a consumé l'incomparable merveille des vitraux qui ne resplendiront plus !

Notre prière commune est finie. L'exercice a duré trois quarts d'heure. C'est trop peu en des journées comme celles-ci. Bien des soldats prolongent encore leur méditation silencieuse. Des confesseurs se sont assis un peu partout, contre les piliers, quelques-uns en soutane, la plupart en pantalons rouges. A leurs pieds, des pénitents s'agenouillent, même chamarrés de galons. Et cette rencontre est pittoresque autant qu'édifiante d'un haut gradé qui s'incline près d'un de ses subordonnés, infirmier de seconde classe, en murmurant l'éternel mot de la misère humaine à la pitié divine : " Mon Père, j'ai péché... "

Le bruit des portes que l'on ferme invite à laisser la cathédrale seule,

pour son repos de la nuit. Une dernière halte retient quelques instants ses visiteurs sur les degrés de la chapelle de la Vierge où monte, en un large brasier, la prière ininterrompue des cierges. Les ténèbres gagnent rapidement tout l'édifice. La Jeanne d'Arc du sacre, qui a présidé notre exercice, comme elle dirigeait les missions prêchées en son camp, est déjà ensevelie dans l'ombre quand les pas se taisent sous le porche.

Mais dehors, en face du grand portail illuminé par les étoiles, ses douces amies du paradis, la silhouette de l'héroïne réapparaît. Alertement campée sur son cheval de guerre, l'étendard mystique en main, elle tient les yeux fixés sur les hautes régions d'où lui sont venues ses voix. Notre pèlerinage va s'achever près de son socle que fleurit chaque jour l'hommage de nos coeurs. Les souffles du ciel en ce moment redescendent ici. Et, tout songeur, plus d'un troupier qui s'est attardé à contempler la ravissante image se surprend à lever, comme elle, ses regards vers des horizons qu'il ne voyait plus...

Refoulés de notre territoire, envieux de ses trésors qu'ils sont impuissants à imiter, les Allemands ont tourné leur colère impie contre la cathédrale où se recueillaient tant de fortes émotions et nos plus beaux souvenirs. Ils n'ont pu atteindre l'esprit qui vivait en elle et qu'elle entretenait en nous. L'effroyable forfait ranime, au contraire, notre culte pour les saints enseignements enchâssés dans ces murailles que leur infortune nous rend plus sacrées. Les débris calcinés tomberont peut-être en ruines. Le souffle qui s'exhala de ces pierres tout au long de notre histoire et jusqu'à la veille de leur destruction se perpétuera en nos poitrines françaises. On renverse des édifices, on ne tue pas une âme !

VINGT ANS, S'IL LE FAUT (Article de Colette Yver — *Le Gaulois*—16 mars 1915). — Vous avez remarqué la dernière parole tombée de la plume de l'éloquent abbé, *on renverse des édifices, on ne tue pas une âme ?* Le fait est, à lire les journaux et revues de France, qu'on ne paraît pas résigné là-bas à se laisser périr. Dans cette guerre horrible, il est consolant et réconfortant de voir quelle belle ténacité a su engendrer la légendaire furie française. L'article de Colette Yver, que je veux maintenant signaler, est à lui seul toute une démonstration. Les Allemands, trompés par les apparences, ont cru

que les Français, et surtout les Françaises, seraient incapables d'endurance. Certaines propagandes, arguant des malheurs de l'invasion, ont voulu persuader les femmes de France qu'elles devaient exiger la paix. Les docteurs allemands s'étaient dit, expose la collaboratrice du *Gaulois*, " ces folles françaises, libertines ou intellectuelles déréglées, ne trouveront jamais, dans leurs petites âmes perverses, la force de porter une longue guerre... leur faiblesse morale sera vite à bout..." Voici comment Colette Yver répond au Kaiser. C'est fier et c'est joli !

Seigneur Kaiser, qui jugez ainsi les Françaises, je mentirais si je disais ici que nous ne souffrons pas. Notre coeur est broyé tous les jours et, je le parierais, avec des raffinements de douleur que les femmes boches ne connaîtront jamais, car nous ne sommes pas de la même race, elles et nous. La famille française, avec son aspect d'indépendance, de liberté, de non-contrainte, est unie par les liens d'une tendresse infinie. Nous n'avons pas, nous autres, la religion des apparences, mais nos sentiments sont enracinés à nos entrailles. Votre guerre a démembré les familles françaises, et ce que fut cet arrachement, nous seules le saurons jamais. Nous cachons nos larmes. Prêtez l'oreille, vous n'entendrez pas une plainte. Je sais une pauvre femme du peuple de mon pays qui a dit : " Ça ne fait rien, pourvu qu'on reprenne l'Alsace et la Lorraine." Vous comprenez ? Elles veulent bien qu'on y mette tout le temps nécessaire. Ce qu'elles endureront pendant ce temps, ça ne vous regarde pas. Nous n'avons que faire de votre pitié. Mais avez-vous pu croire que c'étaient les femmes de France qui allaient capituler les premières ?

Cet affront, j'y veux répondre ici, au nom de toutes mes soeurs de France. La paix qui nous rendrait demain nos fils, nos maris, nos frères, nous n'en voulons pas, si elle ne nous apporte pas la victoire, c'est-à-dire votre entière défaite. Nous ne voulons pas que tous les jeunes morts dont nous portons déjà le deuil aient donné pour rien leur noble vie. Nous ne voulons pas que tout ce sang que nos yeux ont vu couler des affreuses blessures ait été répandu pour assurer votre plus grande gloire. Nous ne voulons trahir ni nos morts ni nos blessés. Fermières, nous avons pris la charrue pour tracer nous-mêmes les sillons du prochain

printemps. Boutiquières, nous nous sommes enfermées dans nos échoppes pour continuer seules notre humble trafic. Femmes d'hommes d'affaires, nous avons assumé la tâche de poursuivre l'oeuvre de l'absent. Châtelaines, nous avons gardé fièrement notre solitude, enfermées avec nos enfants. Libres, nous nous sommes faites, à l'ambulance, les servantes des soldats blessés. Aucune de nous n'a connu le découragement, la défaillance. Notre généralissime, là-bas, le sait. Il peut compter sur notre patience. Certes, notre ciel s'éclaire, et nous avons l'espoir d'une grande joie prochaine. Mais nous ne subordonnons pas notre endurance à l'imminence de la victoire. Quand même les êtres chéris qui ont été arrachés à notre coeur devraient tarder et tarder encore, quand même ils ne devraient nous retrouver qu'avec des cheveux blancs, nous attendrons sans nous plaindre que l'oeuvre s'accomplisse tout entière. La France, frivole au besoin, sait attendre, seigneur Kaiser. Prêtez l'oreille, entendez bien le cri héroïque que toutes aujourd'hui poussent par ma bouche : "Vingt ans, s'il le faut !"

LE CARDINAL MERCIER (D'un article des *Lectures pour tous*—15 février 1915). — *Vingt ans, s'il le faut*, et cela sous la plume d'une femme, d'une de ces Françaises qu'on prétend légères et toujours pressées, il y aurait là de quoi surprendre, si l'on ne savait l'âme de la femme, de la Française en particulier, en qui vivent quinze siècles d'atavisme chrétien, capable des plus généreux sursauts d'énergie. D'ailleurs la terrible guerre met tout le monde à une puissante école. Les plus beaux exemples tombent de très haut. Est-il quelqu'un qui, par le geste, par la parole et par la plume, en ait donné un plus solide et plus brillant que l'admirable cardinal archevêque de Malines, Son Eminence Mgr Mercier ? Dans une étude vigoureuse et saisissante, Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris, a rendu au si distingué prélat belge un hommage dont il nous plaît singulièrement d'enregistrer ici l'écho. Tout d'abord Mgr le recteur de Paris précise en traits énergiques la portée de l'acte par lequel, en résistant à la force brutale des Allemands, Mgr Mercier s'est placé, comme il dit, "dans la grande lumière de l'histoire".

En face d'un ennemi ivre d'orgueil et de brutalité, maître de son pays, maître de sa ville, maître de son palais, en face d'une armée de plusieurs centaines de mille hommes, tout seul, il s'est dressé et il a parlé. — Il a osé déclarer que le premier devoir de tout citoyen belge, à l'heure présente, est " la reconnaissance envers l'armée nationale ", qui a tenu tête à l'envahisseur. — Il a osé affirmer que, pour avoir résisté aux sommations de l'Allemand et à ses sollicitations, " la Belgique a grandi ", et que " son roi est, dans l'estime de tous, au sommet de l'échelle morale ". — Il a osé rappeler à l'Allemagne " qu'elle a violé son serment et que l'Angleterre est restée fidèle au sien ". — Il a osé étaler sous les yeux des vainqueurs la liste impitoyablement détaillée, ville par ville, village par village, de leurs destructions et de leurs crimes et, y mettant le sceau de sa parole d'évêque, faire savoir au monde que " des centaines d'innocents ont été fusillés ". — Il a osé proclamer que " le pouvoir de l'envahisseur n'est pas une autorité légitime et qu'on ne lui doit, dans l'intime de l'âme, ni estime, ni attachement, ni obéissance ". — Il a osé ordonner des prières " pour le succès des armes belges " et la délivrance de la Belgique, " afin que, après les péripéties qui se déroulent sur le champ de bataille, elle se relève plus noble, plus pure, plus glorieuse que jamais "; il a fait prier " pour les recrues qui se préparent aux luttes de demain ".

Et tout cela sans bravade, sans ostentation, sans insulte, avec une dignité superbe et un souverain mépris du danger. C'est aussi beau que Jean-Baptiste en face d'Hérode, que le pape Grégoire VII en face d'Henri IV d'Allemagne, que saint Thomas Becket en face d'Henri II d'Angleterre !

Mgr Baudrillart retrace ensuite rapidement la carrière du cardinal de Malines, puis il rappelle quelques souvenirs particuliers :

Au mois de mai 1909, l'Université (Louvain) célébrait le soixante-quatrième anniversaire de sa restauration par les évêques belges en 1834, et elle avait convoqué à le célébrer avec elle toutes les universités du monde. J'avais l'honneur de représenter l'Université catholique de Paris. Le spectacle qu'il me fut donné de contempler pendant trois jours, du 9 au 11 mai, me fit comprendre mieux que tous les articles et tous les livres la part qu'avait prise l'Université de Louvain à la formation du parti catholique belge, à son avènement et à son maintien au pouvoir, à beaucoup des

grandes mesures qu'il a fait adopter. L'union la plus étroite des plus hautes autorités politiques du pays avec les représentants de l'Eglise et ceux du corps universitaire ne cessa pas de s'affirmer pendant ces fêtes. Conseiller du roi, primat de l'Eglise belge, universitaire lui-même, le cardinal Mercier apparaissait comme le trait d'union, le noeud central de toutes ces forces unies.

Je le vois encore, le dimanche 9 mai, présidant à l'inauguration de la statue de Juste Lipse. Il était debout, au milieu de l'estrade, dominant tout l'entourage de sa haute stature, impressionnant par son extrême maigreur, sa figure anguleuse, sa physionomie ascétique, le feu de son regard. Les ministres en grand uniforme, les représentants des Universités en costume de gala, les autorités de la ville étaient groupés autour de lui. Tel un général, il semblait passer en revue toutes les forces catholiques du royaume. Une heure et demie durant défilèrent devant l'estrade les associations fondées par d'anciens Louvanistes; il en était venu plus de mille. Au-dessus des têtes flottaient joyeusement au soleil et au vent de larges et souples bannières de soie, aux chatoyantes couleurs, semées d'armoiries ou de symboliques dessins, les unes toutes neuves, les autres vieilles et vénérables, presque toutes fort artistiques. Les drapeaux s'inclinaient, les musiques jouaient, les hourras sortaient de toutes les poitrines. Dans tous ces groupes marchaient ensemble des prêtres, des bourgeois, des artisans, des ouvriers, des cultivateurs.

Le lendemain, à l'église Saint-Pierre, le cardinal Mercier parut encore, entouré du nonce apostolique, de tous les évêques belges et étrangers venus aux fêtes, suivi des ministres, des professeurs, des délégués des universités et des académies, des magistrats, des fonctionnaires, des officiers de la garnison. Et, pour les hommes d'Eglise qui se trouvaient là, c'était une satisfaction intime de se dire que, de tous les corps savants représentés, il n'y en avait pas un qui ne se fût tenu pour honoré de compter dans son sein ce prince de l'Eglise, qui était aussi un prince de la pensée. Je me souviens qu'un étudiant vint à moi et me demanda, avec une conviction émue, " si je ne croyais pas que le cardinal Mercier fût le pape de l'avenir ". A la mort de Pie X, beaucoup se posaient la même question, et les journaux s'en firent l'écho. Obtint-il quelques voix au conclave? Nul de nous ne le sait, le secret ayant été cette fois merveilleusement gardé par les cardinaux. En tout cas, il était de toute évidence qu'indépendamment même des traditions italiennes qui subsistent encore, le nouveau pape ne pouvait être choisi parmi les représentants d'une na-

tion à ce point engagée dans la guerre. Le cardinal Mercier vit avec bonheur l'élévation du cardinal della Chiesa et, tombant dans ses bras après l'élection, lui demanda que sa première bénédiction apostolique fût pour la malheureuse et fidèle Belgique. Benoît XV répondit avec empressement à ce désir.

UN BEAU GESTE ET UN JOLI MOT (Scène d'hôpital, racontée par un témoin oculaire—Paris, 18 mars 1915). — Ces grands exemples et ces hautes leçons ont leur portée jusque chez les modestes et les humbles, et il ne se passe pas de jours que des mots héroïques et des gestes sublimes ne soient ici ou là signalés par la presse. Peut-être en invente-t-on ? Il ne faudrait jurer de rien. Mais, en tout cas, cela repose et fait du bien au coeur de savoir qu'au pays de Corneille et de Bossuet, au pays qui nous reste toujours si cher, l'héroïsme n'est pas mort, même en notre siècle, et que parfois il court les chemins ou presque. Voyez ce beau geste et ce joli mot qui achèvent de faire leur tour de presse.

Un des salons du Grand-Hôtel de Biarritz, transformé en salle d'hôpital. Autour d'un lit où est étendu un jeune gars normand, aussi blanc que l'oreiller sur lequel repose sa pauvre tête endolorie, des infirmières s'empressent. Le chirurgien silencieux, recueilli, regarde cet enfant dont la vie semble peu à peu fuir le corps meurtri, puis tout à coup il dit, comme se parlant à lui-même : " Il est trop exsangue ; pour tenter l'opération, il faudrait une transfusion de sang. Mais qui ? comment ? " Il regarde autour de lui et ne voit que d'autres blessés, quelques rares rescapés qui sont près de leur camarade presque moribond. Soudain voilà un de ces rescapés, tout jeune lui aussi, mais déjà remis, les joues roses, les yeux brillants de la joie que donne le retour à la santé, qui a entendu les paroles du docteur. Hésitant, gauche, il s'approche et d'une voix que l'émotion rend un peu rauque : " Comme ça, si vous voulez, monsieur le docteur, dit-il, vous pouvez en prendre de mon sang pour le camarade. " Il n'est plus temps d'hésiter, le médecin fait l'incision, la transfusion s'effectue et nous voyons peu à peu les joues et les lèvres du soldat normand

se colorer, ses yeux s'ouvrir lentement. Puis, avec les forces, l'intelligence revient. Il regarde le Breton et murmure : " Ben, maintenant que j'ai de ton sang, nous sommes frères, pas vrai ? " L'opération pourra se faire, et un Français de plus sera conservé à la patrie menacée. Pendant ce temps, les quelques témoins de cette émouvante scène se sont empressés autour du soldat breton et ont fini par savoir qu'il est orphelin et sans le sou. On se consulte dans l'embrasure d'une des grandes baies d'où l'on voit l'Océan aux vagues agitées, et peu après une quête se fait et on remet à l'habile chirurgien la somme de cinq cents francs pour le brave petit Breton qui, spontanément, simplement, vient de nouveau de verser son sang pour la France. Ravi de pouvoir lui offrir cette jolie somme, non pas comme récompense, mais comme preuve de la sympathie que sa belle action lui a acquise, le docteur s'approche du petit soldat et, avec quelques mots émus, lui tend les billets bleus et blancs. Geste de refus du Breton, insistance du docteur, nouveau refus et le jeune héros de dire : " Non, merci bien tout de même, monsieur le docteur ; je donne mon sang, je ne le vends pas ! "

COMMENT LES ANGES FIRENT LES NATIONS (Du *Gaulois*, 22 avril 1915). — Que si les hommes de coeur se retrouvent toujours un peu partout au beau pays de France, les hommes d'esprit ne sont pas rares non plus. S'il est un endroit au monde où l'esprit ne perd jamais ses droits, c'est bien, sans doute, sur le sol gaulois. Je ne sais rien de plus délicat et de plus gracieux, comme aussi de plus vivant et de plus piquant, que cette fantaisie en vers, éclore quelque part dans les tranchées, et par laquelle nous allons terminer cette chronique, consacrée presque tout entière aux choses de France :

Un jour, Dieu s'ennuyait au vaste paradis,
 Il se reposait, las, les membres engourdis ;
 Les anges l'entouraient, se voilant de leur robe,
 Et Dieu leur dit : " Prenez ce qu'on voit sur le globe,
 " Et, de tous ces objets rassemblés par vos mains,
 " Faites des nations qui peuplent ses chemins. "

L'un d'eux à l'instant prend un grand sac de voyage,
Il y met des vapeurs, du brouillard, un nuage,
Un lingot d'or, qu'il cache au milieu du charbon,
Une voile, une rame, un sabot d'étalon ;
Puis, avisant d'en haut une île sur la terre,
Il y jette le tout et dit : " C'est l'Angleterre. "

Dans une peau de bouc, presque pleine de vent,
Un autre met d'abord pêle-mêle, en rêvant,
Un éventail d'ivoire, un pépin de grenade,
Les cornes d'un taureau, la robe d'un alcade,
Un soulier de satin, un manteau de velours,
Un tambourin de basque, une mante de cour ;
Puis, quand l'outre est gonflée et se prétend montagne,
Il la jette à la terre en disant : " C'est l'Espagne. "

Un troisième alors prend un masque d'arlequin,
Du marbre, des couleurs, un pinceau, un burin,
Un poignard, une tierce, un soupir de poète,
Les laves d'un volcan, un gosier de fauvette,
Un oeil de signora, plus agaçant que pur,
Un canon d'escopette, un coin de ciel d'azur ;
Il en forme un faisceau qu'avec grand soin il lie,
Et, le laissant tomber, il dit : " C'est l'Italie. "

Avec un bloc de neige endurci par les froids,
Un autre met encore une épée, une croix,
Une icône dorée, un traîneau, une gerbe
D'épis mûrs et pressés, rutilante et superbe ;
Il rassemble cela d'un geste de semeur,
L'entoure d'un grand noeud ainsi qu'un moissonneur,
Puis élève le tout dans la brume épaisse
Et le lance à la terre en criant : " La Russie ! "

Un autre prit alors, actif et diligent,
 Des fils, de la dentelle, une châsse d'argent,
 Un vieux tableau de maître, un bonnet de béguine,
 Et, liant ces objets d'une branche d'épine,
 Il ploya le genou devant le Créateur :
 " De tout ce que j'ai là, que faire donc, Seigneur ? "
 Le Très Haut, qui rêvait, prit son sceptre magique
 Et dit ces simples mots : " Ave, c'est la Belgique. "

Mais un ange mauvais, dont je tairai le nom,
 Vint à passer. Alors, saisissant un canon,
 Un tonneau de choucroute, un grand baril de bière,
 Un uniforme, un casque, et puis une étrivière,
 Il entassa le tout comme une boule en rond,
 Et, lançant dans l'espace un terrible juron,
 Montrant du doigt le sol qu'avait pris Charlemagne,
 Il cria : " Pour un temps, ce sera l'Allemagne. "

Le Seigneur attendait, quand un beau séraphin
 Prit un coeur de lion, un glaive d'acier fin,
 Le soc d'une charrue, un aiguillon, un livre,
 Un rire que peut-être une larme va suivre,
 Le baiser d'une mère, un rayon de soleil,
 Une rose des cieux, un grain de blé vermeil,
 Un rameau de laurier, un raisin de vendange,
 Et la corde d'argent à la lyre d'un ange ;
 Puis, attachant le tout avec une faveur,
 Il s'inclina, disant : " Bon et puissant Seigneur,
 " Je sais bien que mon oeuvre, hélas ! est incomplète,
 " Il ne lui manque plus pour la rendre parfaite
 " Qu'un sourire de Dieu. "

Dieu sourit, son sourire éclaira le saint lieu.
Le séraphin, ému de tant de bienveillance,
Ouvrit sa main féconde et dit : " Voilà la France ! "

H. FAIVRE, *curé de Rueil*,
et C. AGMEN, *du Se génie*.

C'est là, n'est-il pas vrai, un morceau à dire qui a de l'allure et de la vie. Nous proposons respectueusement qu'on le fasse apprendre et réciter dans nos collèges et nos pensionnats. Et puisse, pour la rendre toujours plus parfaite, le sourire de Dieu rayonner ainsi, encore et toujours, sur cette France, qui

Jadis... sur nos bords,
Jeta la semence immortelle !

Elie-J. AUCLAIR,

Professeur à l'Université Laval,
Secrétaire de la Rédaction.

Etude sur notre Langage usuel

III

LÉGENDE

- | | |
|--------------------------|----------------------|
| 1. Haltères. | 22. Dévidoir. |
| 2. Moufle. | 23. Sorbetière. |
| 3. Plastron. | 24. Papier-tenture. |
| 4. Presse-raquette. | 25. Toilette. |
| 5. Ballon de boxe. | 26. Service à thé. |
| 6. Mesure à ruban. | 27. Chaise-escabeau. |
| 7. Touret. | 28. Chaise-escabeau. |
| 8. Pliant. | 29. Porte-brosse. |
| 9. Flâneuse. | 30. Cannelle. |
| 10. Service à dépecer. | 31. Bidon. |
| 11. Coquemar. | 32. Penderie. |
| 12. Pique-notes. | 33. Baignoire. |
| 13. Broc. | 34. Bidet. |
| 14. Casserole. | 35. Porte-potiche. |
| 15. Série de casseroles. | 36. Table de nuit. |
| 16. Grue. | 37. Timbre. |
| 17. Batterie d'arrosage. | 38. Sellette. |
| 18. Tondeuse de gazon. | 39. Bouilloire. |
| 19. Cuisinière. | 40. Bain-de-pieds. |
| 20. Essoreuse. | 41. Bassine. |
| 21. Classe-monnaie. | |
-



OBSERVATIONS

— L'HALTÈRE est cet instrument de gymnastique que nos amateurs d'athlétisme nomment *dumb bell*. Ce mot est masculin et l'*h* en est muette. On prononce donc au pluriel *des altères*.

— Dans le jeu de balle-au-camp (*baseball*), le gobeur (*catcher*) se sert d'une MOUFLE (*mit*, fig. 2), pour se garantir les doigts et les mains en attrapant les balles poussées vivement par le bras du lanceur (*pitcher*). Le PLASTRON (*breast protector*, fig. 3) protège la poitrine.

— Pour empêcher une raquette de tennis de gauchir, on l'enserme dans une PRESSE-RAQUETTE (fig. 4).

— L'exercice de la boxe est excellent; cependant, il est plus humain de le pratiquer sur un BALLON DE BOXE (fig. 5) que sur son semblable.

— Nos menuisiers donnent couramment le nom de " galon " à la MESURE À RUBAN (*tape*, fig. 6).

— C'est à une perche de ligne que l'on fixe le TOURET (fig. 7, *reel*) sur lequel s'enroule la corde de la ligne.

— Un PLIANT, tel est le nom véritable de ce que les gens appellent un *banc de tapis*, un *banc qui plie* ou un *banc pliant* (fig. 8).

— Le mot FLÂNEUSE, désignant la sorte de chaise indiquée par la fig. 9, vaut beaucoup mieux que le mot populaire *chaise longue* ou *easy chair*.

— En bon langage, un *set à découper* se dit SERVICE À DÉPECER (fig. 10).

— Dionne, dans *Le Parler populaire des Canadiens-français*, s'exprime ainsi au sujet de la figure 11 :

“ Bouilloire. Le corps de la bouilloire ressemble assez à une bombe, et le bec à celui d'un canard. Il est naturel qu'à Québec, ville militaire — que les bombes n'ont pas épargnée — on ait été frappé de la première ressemblance. Dans la région de Montréal, on dit *canard pour bouilloire* ”.

Il est au moins aussi probable que le mot *canard* vient de COQUEMAR qui est le nom véritable de cette sorte de bouillotte.

— Ce genre de “ crochet à journaux ” se nomme aussi PIQUE-NOTES (fig. 12).

— Trois mots peuvent être remplacés par un seul mot si, au lieu de *pot à l'eau*, on dit BROC (fig. 13).

— C'est par une francisation très-curieuse que du mot *sauce-pan* on a fait *chassepanne* ou *chassepinte*, alors que le mot véritable est CASSEROLE (fig. 14). Un groupe de casseroles de différentes grandeurs se nomme une SÉRIE DE CASSEROLES (fig. 15) et non un *set* de casseroles.

— Cette machine servant à soulever de lourds fardeaux (fig. 16) se nomme GRUE. Le peuple l'appelle *derrick*, ou *direck*.

— La figure 17 représente une BATTERIE D'ARROSAGE composée de trois parties : le BOYAU (*hose*) ; le RACCORD (mot populaire : *coplène*, de *coupling*), servant à unir le boyau à la borne-fontaine ; la LANCE (tuyau métallique placé au bout du boyau pour diriger le jet d'eau).

— L'élégance et la précision y gagneraient si nous appelions le *moulin à herbe* (fig. 18) par son nom véritable : TONDEUSE DE GAZON.

— Les catalogues français d'articles de ménage donnent le nom de CUISINIÈRE (fig. 19) à notre *poêle à cookery*.

— De *wringer* nous avons fait “ tordeur ” alors qu'il faudrait dire ESSOREUSE (fig. 20). On emploie beaucoup ici le

mot *ressorer* au lieu de " essorer ". Nous disons : le linge est *ressoré* sur la corde, les chemins sont *ressorés* (restaurés), etc.

— Le " tiroir à argent ", traduction de *money drawer*, est un CLASSE-MONNAIE (fig. 21). En effet, il est divisé en sébiles de grandeurs différentes pour classer les pièces de cinq, dix, vingt-cinq et cinquante sous.

— Du temps que nos bonnes grand'mères filaient, elles se servaient, pour enrouler en écheveau le fil du fuseau, d'un dévidoir qui ressemblait beaucoup au DÉVIDOIR À BOYAU ou TAMBOUR (fig. 22), que nos gens appellent *rîle* ou *reel*.

— Par les temps de canicule, quand, pour se rafraîchir, on fabrique des sorbets à la neige (*ice-cream*), on se sert, pour cela, non pas d'un *freezer* ni d'un *congélateur*, mais d'une SORBETIÈRE (fig. 23).

— La tapisserie est plutôt un ouvrage d'art fait sur un canevas avec de la laine, de la soie, de l'or, etc. Ce tapis fleuri dont on couvre les murs d'une chambre est du PAPIER PEINT ou du PAPIER-TENTURE (fig. 24). Tapisserie, dans ce sens, commence cependant à être employé en France.

— De même qu'on dit " une chambre à coucher " pour un ameublement (*set*) de chambre à coucher, on dit aussi UNE TOILETTE (fig. 25) pour un service (*set*) de toilette.

— Dans l'expression *set* à thé, le mot *set* se traduit par service. On dit donc : SERVICE À THÉ (fig. 26).

— Les figures 27 et 28 représentent deux dispositions différentes du même ustensile de ménage qu'on appelle CHAISE-ESCABEAU.

— Le PORTE-BROSSE (fig. 29) s'applique au mur dans les endroits commodes, à portée de la main.

— Dans le nord de la France seulement on donne le nom de chantepleure à cette sorte de robinet (fig. 30). On en a fait

ici le mot *champlure*. Le nom véritable est CANNELLE ou CANNETTE. Ce dernier mot se dit aussi de la très petite bobine autour de laquelle s'enroule le fil et que l'on place dans la navette d'une machine à coudre.

— Qui n'a entendu l'expression *canisse à caracine* (kerosene) ? Est-ce que les mots BIDON DE PÉTROLE (fig. 31) ne sont pas plus harmonieux à l'oreille et surtout plus français ?

— Chacun de ces crochets ornements est une patère (fig. 32). L'ensemble forme une PENDERIE.

— On dit souvent : remplir, vider *le bain*. C'est une impropriété de termes. Il faut dire LA BAINOIRE (fig. 33).

— Le BIDET (fig. 34) qu'on trouve dans tous les hôtels européens est peu connu en Amérique.

— Les tables de fantaisie représentées par les figures 35, 36 et 38 s'appellent une PORTE-POTICHE, une TABLE DE NUIT et une SELLETTE.

— Les petites cloches d'appel de ce genre sont des TIMBRES (fig. 37). On dit timbre électrique de préférence à *clochette* électrique.

— Nos ménagères appellent *bâleur* (de *boiler*) le vaisseau de métal dont elles se servent pour faire bouillir l'eau. Il faut dire BOUILLOIRE (fig. 39).

— Bien que, en France, on dise *teub* (de *tub*) et *se teuber*, il nous est permis de faire moins de snobisme et de dire : un BASSIN et SE BASSINER ; un BAQUET AUX ABLUTIONS et SE DONNER DES ABLUTIONS (fig. 40). Si cette sorte de baquet ne sert que pour prendre des bains de pieds, on l'appelle un BAIN-DE-PIEDS (fig. 41). Chacune des parties d'un tonneau coupé en deux se nomme UNE BAILLE et non UN TUB.

Abbé Etienne BLANCHARD,

331, Sainte-Catherine-Est, Montréal.

TABLES

1o TABLE DES SOMMAIRES

- JANVIER.** — I. Nos cinquante ans (*Elie-J. Auclair*), p. 5. — II. Avant l'insurrection de 1837-1838 (*Emile Chartier*), p. 10. — III. "Choses vues", à propos de la guerre d'Europe (*Le chan. Desgranges, l'abbé Thellier de Poncheville, l'abbé Ardant*), p. 25. — IV. Les Sandales (*Jean Vernay*), p. 44. — V. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 54. — VI. Chronique des Revues (*Elie-J. Auclair*), p. 73. — VI. Notes bibliographiques (***) , p. 96.
- FÉVRIER.** — I. La langue que nous parlons (*Ernest Marceau*), p. 97. — II. Militarisme et pacifisme (*M. Tamisier*), p. 110. — III. Trois "Bastonnais" en Acadie (*suite et fin*) (*Corinne Rocheleau*), p. 125. — IV. Les Sandales (*suite et fin*) (*Jean Vernay*), p. 142. — V. Les "Cageux" de l'Abord-à-Plouffe (*Elie-J. Auclair*), p. 150. — VI. En pays de mission (*Benjamin Sulte*), p. 159. — VII. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 174. — VIII. Notes bibliographiques (***) , p. 191.
- MARS.** — I. Vues féministes (*Dr M. Mercier*), p. 193. — II. Etude sur notre langage usuel (*Etienne Blanchard*), p. 204. — III. "Choses vues", à propos de la guerre d'Europe (*Le chan. Desgranges, l'abbé Thellier de Poncheville, l'abbé Ardant*), p. 211. — IV. Une nuit dans les tranchées (*Ch. Tardieu*), p. 225. — V. Le troupiér à l'hôpital (*Père Hugolin*), p. 233. — VI. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 236. — VII. Chronique des Revues (*Elie-J. Auclair*), p. 253. — VIII. Notes bibliographiques (*P. P., E. C., ****), p. 281.
- AVRIL.** — I. L'honorable P.-E. Leblanc (*Elie-J. Auclair*), p. 289. — II. Au Palais (1er article) (*Notes de Me Fortunat Bourbonnière, c. r.*), p. 296. — III. Un conseil de guerre à Montréal (1757) (*à suivre*) (*Pierre-Georges Roy*), p. 308. — IV. "Choses vues", à propos de la guerre d'Europe (*Le chan. Desgranges, l'abbé Thellier de Poncheville, l'abbé Ardant*), p. 319. — V. Evolution de la littérature française (Rapport Etienne Lamy), (*Emile Chartier*), p. 333. — VI. La colonie du rapatriement (VIII) (*Edmond Chartier*), p. 351. — VII. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 362. — VIII. Notes bibliographiques (*E. C. et ****), p. 379.

- MAI. — I. La législation matrimoniale de l'Eglise (*Mgr L.-A. Paquet*), p. 385. — II. Cinq mois prisonnier de guerre en Allemagne (*H.-M. Nagent*), p. 399. — III. L'esthétique des batailles (*J.-B. Lagacé*), p. 422. — IV. Au palais (2e article) (*Notes de Me Fortunat Bourbonnière, c. r.*), p. 441. — V. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 457. — VI. Etude sur notre langage usuel (II), (*Etienne Blanchard*), p. 476.
- JUIN. — I. Nos luttes constitutionnelles (1791-1840) : Introduction (*Lionel Groulx*), p. 481. — II. Au palais (3e article) (*Notes de Me Fortunat Bourbonnière, c. r.*), p. 487. — III. Un conseil de guerre à Montréal (1757) (*Pierre-Georges Roy*), p. 503. — IV. "Choses vues", à propos de la guerre d'Europe (*Le chan. Desgranges, l'abbé Thellier de Poncheville, l'abbé Ardant*), p. 509. — V. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 525. — VI. Chronique des Revues (*Elie-J. Auclair*), p. 544. — VII. Etude sur notre langage usuel (III), (*Etienne Blanchard*), p. 564. — VIII. Table des matières (***) , p. 570.

20 TABLE DES CHRONIQUES

A.—A TRAVERS LES FAITS ET LES OEUVRES (*Thomas Chapais*)

- JANVIER. — En Belgique et en France. — L'offensive des Alliés. — En Pologne. — Succès et revers russes. — La débâcle autrichienne en Serbie. — Sur mer. — La victoire navale des îles Malouines. — Une course hardie de croiseurs allemands. — Bombardement inutile de villes anglaises. — La session d'automne du parlement anglais. — Discours de M. Winston Churchill sur la marine et de M. Lloyd-George sur les finances. — Au Reichstag allemand. — Un milliard et quart de crédits pour la guerre. — Les audaces d'un chancelier. — M. Von Bethmann-Holweg démenti par les pièces diplomatiques. — Au parlement italien. — Une divulgation sensationnelle. — En France. — M. Ribot devant la commission du budget. — Les étonnantes ressources de la finance française. — La doctrine Monroe. — Aperçu historique. — L'Encyclique du Souverain-Pontife. — Le nouvel an.....p. 54
- FÉVRIER. — Après cinq mois de guerre. — Les belligérants se tiennent en échec. — Une entrevue du ministre de la guerre allemand. — Affectation d'optimisme. — Les succès des Allemands et leurs mécomptes. — Le rapport du général Joffre. — Sur la mer et dans les airs. — Le bombardement de Cuxhaven. — Un raid de zeppelins. — Victoire navale anglaise dans la mer du Nord. — Le chancelier allemand et son "chiffon de papier". — Le parlement français. — Un discours de M. Paul Deschanel. — La déclaration du gouvernement. — Huit milliards de crédits. — Une session de deux jours. — Le tremblement de terre italien. — Une controverse diplomatique entre les Etats-Unis et l'Angleterre. — Au Canadap. 174

- MARS.** — La guerre. — La tâche des Alliés. — Victoires allemandes en Prusse orientale. — Le recul des Russes. — Pronostics trop optimistes. — L'armée française. — La guerre navale. — Le blocus allemand. — L'attitude de l'Angleterre. — Saisie des denrées alimentaires. — La session anglaise. — Tout pour la guerre. — Déclarations de M. Asquith. — L'exposé de M. Lloyd-George. — Les ressources financières des Alliés. — Une formidable coopérative. — M. Winston Churchill et la situation navale. — La session française. — Un discours de M. Viani. — Au Canada. — La session fédérale. — Le discours du trône. — Le budget et la guerrep. 236
- AVRIL.** — Après sept mois de guerre. — Quelques succès des Alliés. — Les Anglais à Neuve-Chapelle. — Sur le front oriental. — Victoires russes. — La chute de Przemyls. — Un siège mémorable. — Dans les Dardanelles. — La route de Constantinople. — Importance de ces opérations. — La guerre des blocus. — Les sous-marins allemands. — Echee de la tentative allemande. — Les représsailles anglo-françaises. — Le blocus de l'Allemagne. — Un discours de M. Asquith. — L'opinion d'un professeur français. — Au parlement britannique. — Le gouvernement assume la direction des fabriques d'armes. — Déclarations de M. Lloyd George. — Lord Kitchener. — Une réponse de Sir Edward Grey. — Evolution diplomatique. — Au parlement français. — Benoît XV et la paix. — Au Canada.p. 362
- MAI.** — Les opérations militaires. — Peu de modifications dans la situation. — Succès russes dans les Carpathes. — La Hongrie est menacée. — Le plan probable du grand-duc Nicolas. — Dans l'Argonne et la Woëvre. — Victoires françaises. — Désappointement allemand. — Un article significatif. — L'état d'esprit des troupes allemandes. — L'opinion d'un témoin oculaire. — La supériorité de l'armée française. — Le système allemand et le système français. — Les opérations navales. — Rumeurs de paix. — Pourquoi les Alliés sont peu enclins à déposer les armes. — La session britannique. — La question alcoolique. — La prohibition à l'ordre du jour. — Un *pledge* royal. — Y aura-t-il une loi prohibitive? — Un discours de M. Lloyd George. — La question de la conférence impériale. — Au parlement français. — L'entente patriotique. — Encourageants pronostics. — Au Canada.p. 457
- JUIN.** — Revers russes en Galicie. — Succès français et anglais en Belgique et en France. — Brillant offensive de l'armée française. — Les opérations des Dardanelles. — L'intervention de l'Italie. — Ses motifs déterminants. — Antipathie nationale et intérêt national. — Histoire rétrospective. — L'Italie et l'Autriche en 1848, en 1859, en 1866. — L'irrédentisme. — La déclaration de guerre. — Le lyrisme intempestif de Gabriele d'Annunzio. — Les forces de l'Italie. — En Angleterre. — La question alcoolique. — Le budget. — Une crise ministérielle. — Etonnante évolution. — Un ministère de coalition. — Acte patriotique.p. 625

B. — CHRONIQUE DES REVUES (*Elie-J. Auclair*).

- JANVIER.** — Le retour à la culture française (Article de M. René Doumic, de l'Académie française—*La Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1914). — L'Université catholique de Paris et le manifeste des intellectuels allemands (Communication officielle de l'Université catholique de Paris à l'Université Laval de Montréal—novembre 1914). — Le comte Albert de Mun (Article de M. Frédéric Masson, de l'Académie française—*Le Gaulois*, 7 octobre 1914.—Lettre de M. François Veuillot à *L'Action Sociale* de Québec, 19 novembre 1914). — Les Canadiens français d'Ontario (Allocution de Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, 21 décembre 1914.—Appel de la Jeunesse catholique, Noël 1914).p. 73
- MARS.** — Voeux pour 1915 (Article de M. René Bazin, de l'Académie française—*L'Echo de Paris*, janvier 1915). — L'accord nécessaire (*Interview* de Mgr Touchet, à son retour de Rome, par un rédacteur du *Gaulois*—26 décembre 1914). — L'année sublime, le réveil de la France (Extraits des discours de M. Etienne Lamy et de M. Maurice Donnay, à la séance publique annuelle de l'Académie française—18 décembre 1914). — Le retour aux traditions chrétiennes et à la croix (D'une brochure de M. le chanoine Desgranges: *La religion et la guerre* — Limoges, janvier 1915). — Ce que doit être la revanche (Extrait d'une allocution de Mgr l'évêque d'Orléans—*La Croix*, 16 décembre 1914).— Le centenaire du traité de Gand (Lettre de Son Eminence le cardinal Bégin—*L'Action Sociale*, 8 février 1915). — La question des écoles d'Ontario (Lettre de Mgr Gosselin, recteur de l'Université Laval—16 janvier 1915. — Discours de Sir Lomer Gouin—11 janvier 1915. — Motion Bullock-Finnie—13 janvier 1915. — Notes du *Star* (13 janvier) et du *Casket* (2 février). — Conclusion.p. 253
- JUIN.** — Le pape et la guerre (Extrait d'une brochure de M. le chanoine Desgranges—février 1915). — Les jeux des vieillards sages (D'un article de M. Frédéric Masson, de l'Académie française—31 mars 1915). — Un résultat de la guerre (Article de M. François Veuillot—24 février 1915). — Les dernières prières à la cathédrale de Reims (Préface de *Pour ceux qui luttent, pour ceux qui pleurent*, par M. l'abbé Thellier de Poncheville, chez Bloud, à Paris, 1915). — Vingt ans, s'il le faut (Article de Colette Yver—*Le Gaulois*, 16 mars 1915). — Le cardinal Mercier (D'un article des *Lectures pour tous*—15 février 1915).— Un beau geste et un joli mot (Scène d'hôpital, racontée par un témoin oculaire.—Paris, 18 mars 1915). — Comment les anges firent les nations (Du *Gaulois*, 22 avril 1915).p. 544

C. — AU PALAIS (*Notes de Me Fortunat Bourbonnière, c. r.*)

AVRIL. — Ce que sont ces notes. — Conseils généraux. — Laissons parler le client. — Prenons des notes. — Interrogeons plusieurs fois. — Les qualités d'une bonne plaidoirie. d'après l'*Art poétique*. — La correction du langage au Palais. — Du tact et de la courtoisie. — Des convenances du langage par rapport à la cause. — L'importance du début dans une plaidoirie. — Il convient d'étudier son juge. — Le rôle de l'avocat-conseil. — Il convient qu'il parle le premier. — Les devoirs du juge. d'après le chancelier Bacon. — A suivre.p. 296

MAI. — Analyse de l'article I, énoncé de l'article II. — L'interrogatoire des témoins. — Il faut protéger son témoin. en le préparant bien. — Examen de ses motifs. — Quand on sait le témoin disposé à nuire à son client. — Quand, au contraire, il est favorable. — Si on ignore les dispositions du témoin. — On suppose que vous êtes l'avocat de la défense. — Comment affaiblir un témoignage. — Il convient de se servir de termes usuels, connus. — Pas de moyens inavouables. — Quand les témoins et les informations écrites ne concordent pas. — Ce qu'en pensait Cicéron. — L'emploi ou la citation des arrêts. — Règles à suivre. — De l'exorde. — Il faut en être maître. — Prendre garde de déplaire au tribunal. — Que l'exorde sorte du sujet. — Insister sur l'importance de l'arrêt à rendre. — Conseil de Cicéron. — Origine de "l'épigraphe" du Conseil Privé. — De l'exorde par insinuation.—Que votre exorde ne soit ni trivial, ni commun, ni commutable, ni trop long, ni étranger, ni déplacé, ni contraire aux règles. — Exemples d'exordes fameux: 1o Jules Favre pour Mme de la Rochefoucauld. 2o Maître Mathieu contre Jules Favre. 3o Mémoire de l'horloger Beaumarchais. — Conclusion.p. 441

JUIN. — Ce dont il a été question dans les deux articles précédents. — Conseils généraux sur l'art de bien plaider. — De la narration des faits de la cause et de sa division. — La division n'est pas toujours nécessaire. — Un certain abandon dans la forme est de mise. — De l'utilité de la division dans la plupart des cas. — Qualités de la narration. — Elle doit être oratoire. — Elle doit être bien ordonnée. — Quelques précisions dans la pratique des cours canadiennes. — Le vrai but de la narration n'est pas tant d'instruire les juges que de se les rendre favorables. — La narration doit être vraisemblable. — Quelques exemples. — Celui du *Pro Milone*. — Il faut supprimer la narration inutile ou nuisible. — De la plaidoirie et des bienséances à observer. — De l'exorde dans le plaidoyer de la défense. — De la langue qu'il faut parler dans la plaidoirie. — Il convient d'éviter l'arrogance et la suffisance. — De la manière de dire les choses fâcheuses ou désagréables. — Il ne convient jamais d'insulter, de faire des sorties contre la race ou la classe de l'adversaire. — De l'harmonie d'une plaidoirie. — Pensées du bâtonnier Allan. — Conclusion des trois articlesp. 487

30 TABLE DE LA BIBLIOGRAPHIE

	PAGES
Adolescent (L'), par Paul Gaultier.....	286
Balzac, par C. Défossez.....	379
Catholiques (Les) en face de la démocratie et du droit commun, par Gaston Sortais	191
Compagnie (La) de Saint-Sulpice, par H. Joly.....	288
Couvent (Le) des Carmes, par André Hallays.....	287
Crime (Le) rituel chez les Juifs, par Albert Monniot.....	283
<i>De ente et essentia divi Thomae</i> , par E. Bruneteau.....	380
Dernière (La) communion de Jeanne d'Arc, par E. Maire.....	384
Figures de pères et mères chrétiens, par H. Bels.....	384
Fins (Les) sociales, par E. Thouverez.....	288
Franciscains (Les) et le Canada, par le R. P. Jouve.....	383
François (Saint) Régis, par M. Joseph Vianney.....	284
Grands (Les) conciles de Latran, par P. Deslandres.....	287
Histoire contemporaine, par P. Feyel.....	382
Histoire générale, par Mgr Baudrillart.....	382
Jardins (Les) d'enfants, par E. Beaupin.....	381
Joubert, par Victor Giraud.....	96
La Bruyère, par Emile Magne.....	379
La Rochefoucauld, par Georges Grappe.....	96
Lourdes — Les guérisons, par J. de Beaucorps.....	284
Luther — De la liberté du chrétien, par L. Cristiani.....	381
Mélanges américains, par J. Cordier.....	285
Musique (La), par H. de Curzon.....	191
Normalienne (La) en philosophie, par l'abbé S. Corbeil.....	280
Notion (La) de prospérité et de supériorité sociales, par G. Melin..	288
Panegyriques de Sainte-Clotilde, par T. Gastambide.....	286
Petit traité des passions.....	285
Poésies sacrées de Racine, par C. Couillault.....	382
Poincaré (Henri), par d'Adhémar.....	286
Premier livre de lecture, par A. Prévost.....	383
Ronsard (Pierre de), par Pierre Villey.....	282
Sacrement (Le) de pénitence, par E. Tixeront.....	381
Sévigné (Madame de), par Madame Duclaux.....	283
Vie de Mgr d'Hulst, par Mgr A. Baudrillart.....	192

40 TABLE GENERALE PAR ORDRE ALPHABETIQUE		PAGES
A travers les faits et les oeuvres, par <i>Thomas Chapais</i>	54, 174, 236, 362, 457,	525
Avant l'insurrection de 1837-1838, par <i>Emile Chartier</i>		10
Cageux (Les) de l'Afrod-à-Plouffe, par <i>Elie-J. Auclair</i>		150
Choses vues (A propos de la guerre d'Europe), par le <i>chan. Desgranges, l'abbé Thellier de Poncheville, l'abbé Ardant et autres</i> ...	25, 211, 319,	509
Chronique des Revues, par <i>Elie-J. Auclair</i>	73, 253,	544
Cinq mois prisonnier..., par <i>H.-M. Nagant</i>		399
Cinquante ans (Nos), par <i>Elie-J. Auclair</i>		5
Colonie (La) du rapatriement, par <i>Edmond Chartier</i>		351
En pays de mission, par <i>Benjamin Sulte</i>		159
Esthétique (L') des batailles, par <i>J.-B. Lagacé</i>		422
Etude sur notre langage usuel, par <i>Etienne Blanchard</i>	204, 476,	564
Evolution de la littérature française, par <i>Emile Chartier</i>		333
Langue (La) que nous parlons, par <i>Ernest Marceau</i>		97
Leblanc (l'hon. P.-E.), par <i>Elie-J. Auclair</i>		289
Législation (La) matrimoniale de l'Eglise, par <i>Mgr L.-A. Paquet</i> ...		385
Militarisme et pacifisme, par <i>M. Tamisier</i>		110
Nos luttes constitutionnelles (1791-1840), par <i>Lionel Groulx</i>		481
Notes bibliographiques, par ***.....	96, 191, 281,	379
Palais (Au), Notes de <i>Me Fortunat Bourbonnière, c. r.</i>	296, 441,	487
Revue (Chronique des), par <i>Elie-J. Auclair</i>	73, 253,	544
Sandales (Les), par <i>Jean Vernay</i>		44
Trois "Bastonnais" en Acadie, par <i>Corinne Rocheleau</i>		125
Troupier (Le) à l'hôpital, par le <i>Père Hugolin</i>		233
Un conseil de guerre à Montréal (1757), par <i>Pierre-Georges Roy</i>	308,	503
Une nuit dans les tranchées, par <i>Ch. Tardieu</i>		225
Vues féministes, par le <i>Dr M. Mercier</i>		193
Tables, par ***.....		570